

Hors de l'Église catholique il n'y a absolument pas de salut

Par
F. Peter Dimond, O.S.B.

www.vaticancatholique.com
www.vaticancatholic.com

©copyright

Baptême de sang et baptême de désir — traditions erronées de l'homme

Sommaire

14.1 Les Pères sont unanimes dès le début.	38
14.2 Les Pères ne sont pas tous restés cohérents avec leur propre affirmation	43
14.3 La théorie du baptême de sang — une tradition d'homme	45
14.4 Deux des premières déclarations sur le baptême de sang	48
14.5 Saints non-baptisés ?	49
14.6 Les quarante martyrs de Sébaste	50
14.7 Saint Alban et son garde converti	54
14.8 Résumons les faits sur le baptême de sang.	55
14.9 Baptêmes Miraculeux	56
14.10 La théorie du baptême de désir — une tradition de l'homme.	59
14.11 Saint Augustin (354-430 A.D.)	60
14.12 Saint Ambroise (340-397 A.D.)	62
14.13 Saint Grégoire de Nazianze (329-389 A.D.)	65
14.14 Saint Jean Chrysostome (347-407 A.D.)	67
14.15 Tradition liturgique et tradition apostolique sur l'inhumation.	68
14.16 Pape saint Sirice (384-398 A.D.)	69
14.17 Le Moyen-Âge	69
14.18 Saint Bernard	70
14.19 Saint Thomas d'Aquin	73
14.20 Le Concile dogmatique de Vienne (1311-1312)	75
14.21 Saint Thomas d'Aquin rejetait l' « ignorance invincible »	75

Précédemment, nous avons vu que l'Église catholique enseigne infailliblement que le sacrement du baptême est nécessaire au salut. Il a été démontré que c'est uniquement en recevant le sacrement du baptême qu'on est incorporé dans le sein de l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a pas de salut. Nous avons également prouvé que l'Église catholique enseigne infailliblement que les paroles de Jésus-Christ dans Jean 3 :5 — En vérité, en vérité, je te le dis, si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu — doivent être comprises littéralement : comme elles sont écrites. **Tel est l'enseignement infaillible de l'Église et il exclut toute possibilité de salut sans renaître à nouveau de l'eau et de l'Esprit-Saint.**

Cependant, à travers l'histoire de l'Église, beaucoup ont cru aux théories appelées baptême de désir et baptême de sang, à savoir que le désir de quelqu'un pour le sacrement du baptême, ou le martyre de quelqu'un pour la foi, compenserait le fait de ne pas avoir pu renaître de l'eau et de l'Esprit-Saint. Ceux qui croient au baptême de sang et au baptême de désir soulèvent certaines objections à la nécessité absolue de recevoir le sacrement du baptême pour le salut. Afin d'être exhaustif, je répondrai à toutes les objections majeures faites par les avocats du baptême de dé-sir/sang ; et, en ce faisant, je donnerai une vue d'ensemble de l'histoire des erreurs du baptême de désir et du baptême de sang. Je démontrerai ainsi que ni le baptême de désir ni le baptême de sang ne constitue un enseignement de l'Église catholique.

Les Pères sont unanimes dès le début

Dans le premier millénaire de l'Église vivaient des centaines de pieux et saints hommes appelés Pères de l'Église. » Tixeront, dans son Manuel de Patrologie, en énumère plus de 500 dont les noms et les écrits nous sont parvenus. [118] Les Pères (ou auteurs chrétiens catholiques proéminents des premiers siècles) furent dès le début unanimes pour dire que personne n'entre au Ciel ou n'est libéré du péché originel sans le Baptême d'eau.

Dans la Lettre de Barnabé, dès 70 A.D., on lit :

. . . nous descendons dans l'eau, remplis de péchés et de souillures, mais nous en sortons, chargés de fruits. . . » [119]

En 140 A.D., le Père de l'Église Primitive Hermas cite Jésus dans Jean 3 :5, écrivant :

« Il leur fallait sortir de l'eau, dit-il, pour recevoir la vie : **elles ne pouvaient entrer dans le royaume de Dieu (Jean 3 :5) autrement** qu'en rejetant la mort qu'était leur vie antérieure. » [120]

Cet énoncé est évidemment une paraphrase de Jean 3 :5 ; démontrant ainsi que dès le tout début de l'âge apostolique, il était cru et enseigné par les Pères que personne n'entre au Ciel sans renaître de l'eau et de l'Esprit-Saint, fondé spécifiquement sur la déclaration de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans Jean 3 :5.

En 155 A.D., St. Justin martyr écrit :

... nous les conduisons en un endroit où il y a de l'eau et là, de la même manière que nous avons été régénérés nous-mêmes, ils sont régénérés à leur tour. Au nom de Dieu. . . ils sont alors lavés dans l'eau. Car le Christ a dit : **“Si vous ne renaissez, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux”**. . . **Voici la doctrine que les apôtres nous ont transmise sur ce sujet.** » [121]

Notez que saint Justin martyr, comme Hermas, cite les paroles de Jésus dans Jean 3 :5. En se fondant sur les paroles du Christ, il enseigne que c'est la tradition apostolique qui a transmis l'enseignement que personne ne peut aller au Ciel sans renaître de l'eau et de l'Esprit par le sacrement du baptême.

Dans son dialogue avec Tryphon le Juif, également daté de 155 A.D., saint Justin martyr écrit encore :

... mettre vos soins à reconnaître par quels moyens vous pouvez obtenir la rémission des péchés, et espérer l'héritage des biens promis. **Il n'y en a pas d'autre que de reconnaître le Christ, de vous laver dans le bain qu'Isaïe annonçait pour la rémission des péchés [le Baptême]. . . »** [122]

En 180 A.D., St. Irénée écrit :

... lorsqu'il donnait à ses disciples le pouvoir de faire renaître les hommes en Dieu, il leur disait : Allez, enseignez toutes les nations, **les baptisant**. . . Car, comme de farine sèche on ne peut, sans eau, faire une seule pâte et un seul pain, ainsi **nous, qui étions une multitude, nous ne pouvions non plus devenir un dans le Christ Jésus sans l'Eau venue du ciel**. . . Car nos corps, par le bain du baptême, ont reçu l'union. . . tandis que nos âmes l'ont reçue par l'Esprit. C'est pourquoi **l'un et l'autre sont nécessaires**. . . » [123]

Nous voyons de nouveau ici une claire énonciation de la tradition constante et apostolique que personne n'est sauvé sans le sacrement du baptême, de la part du non moins célèbre Père apostolique du 2^e siècle, saint Irénée. Saint Irénée connaissait saint Polycarpe, et saint Polycarpe connaissait l'Apôtre Jean en personne.

En 181 A.D., St. Théophile perpétue la tradition :

... ces choses créées à partir des eaux ont été bénies par Dieu, de sorte que ceci puisse aussi être un signe que **les hommes recevraient en un moment futur la repentance et la rémission des péchés à travers l'eau et le bain de régénération**... » [124]

En 203 A.D., Tertullien écrivit :

Nous ne pouvons ignorer d'ailleurs que nul ne saurait être sauvé sans le baptême ; c'est le Seigneur qui nous le déclare lui-même par ces paroles : nul ne peut obtenir la vie, s'il ne renaît de l'eau. [Jean 3 :5]. . . » [125]

Notez que Tertullien confirme la même tradition apostolique que personne n'est sauvé sans le baptême d'eau — fondée sur les paroles de Jésus Lui-même.

Tertullien écrit encore en 203 A.D. :

Nous allons parler de notre sacrement de l'eau. Grâce à lui, est effacée la tache des péchés commis au temps de notre aveuglement de jadis. . . nous naissons dans l'eau **et ne pouvons conserver notre vie autrement qu'en demeurant dans cette eau**. » [126]

Depuis les temps apostoliques, le Baptême se faisait aussi appelé le Sceau, le Signe et l'Illumination ; car sans ce sceau, ce signe ou cette Illumination, personne n'est pardonné du péché originel ou scellé comme membre de Jésus-Christ.

2 Cor. 1 :21-22 - « ... Or celui qui nous affermit avec vous dans le Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu, Qui nous a aussi **marqués de son sceau**, et a donné le gage de l'Esprit dans nos cœurs. »

Dès 140 A.D., Hermas enseignait déjà cette vérité — que le Baptême est le Sceau — vérité révélée par les Apôtres de Jésus-Christ.

Hermas ; 140 A.D. : « Avant de porter le nom du Fils de Dieu, dit-il, l'homme est mort ; **et lorsqu'il reçoit le sceau, il rejette la mort et reçoit la vie. Et le sceau, c'est l'eau : ils descendent donc dans l'eau en étant morts et ils en sortent vivants.**

[127]

Dans le célèbre ouvrage intitulé La Seconde Épître de Clément aux Corinthiens, 120-170 A.D., on lit :

À ceux qui n'ont pas gardé le sceau du baptême, il dit : “Leur ver ne mourra pas, et leur feu ne s'éteindra point.” » [128]

St. Éphrem ; c. 350 A.D. :

... nous sommes oints **par le Baptême, par lequel nous portons Son Sceau.** »

[129]

St. Grégoire de Nysse ; c. 380 A.D. :

Brebis, hâtez-vous vers **le signe de la croix et la sphragis [le Baptême], qui vous sauveront de votre misère.** » [130]

St. Clément d'Alexandrie ; 202 A.D. :

« Quand nous sommes baptisés, nous sommes éclairés. Éclairés, nous sommes adoptés en tant que fils... Cette œuvre est diversement appelée grâce, illumination, perfection, lavage. C'est un lavage par lequel nous sommes purifiés de nos péchés... » [131]

Origène ; 244 A.D. :

« C'est pour cela que l'Église a reçu des apôtres la tradition d'administrer le baptême même aux petits enfants... il y a en chacun de véritables souillures dues au péché, **qui doivent être effacées par l'eau et par l'Esprit.** » [132]

St. Aphraate, le plus vieux des Pères syriens, écrit en 336 A.D. :

« Et voici ce qu'est la foi : Que l'on croie en Dieu. . . son Esprit. . . son Messie. . . Que l'on croie à la vivification des morts **et qu'enfin l'on croie au mystère [sacrement] du baptême.** Telle est la foi de l'Église de Dieu. » [133]

Le même père syrien écrit plus loin :

« Par le baptême, en effet, nous avons reçu l'Esprit du Messie. . . **En effet, tous ceux qui sont nés du corps, l'Esprit reste éloigné d'eux jusqu'à ce qu'ils viennent à la renaissance par les eaux.** » [134]

Ici, nous voyons par les écrits de saint Aphraate le même enseignement de la tradition sur la nécessité absolue du baptême d'eau pour le salut, fondée sur les paroles du Christ dans Jean 3 :5.

St. Cyrille de Jérusalem ; 350 A.D. :

Il dit en effet : “Si quelqu'un ne renaît pas d'en haut,” et il ajoute : “de l'eau et de l'Esprit,” il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. . . celui que ses œuvres recommanderaient mais qui ne recevrait pas le sceau par l'intermédiaire de l'eau, n'entrera dans le royaume des cieux. **Audacieuse affirmation, mais elle ne vient pas de moi, c'est Jésus qui l'a proférée.** » [135]

Nous voyons que saint Cyrille perpétue la tradition apostolique que personne n'entre au Ciel sans renaître de l'eau et de l'Esprit, fondée là encore sur une compréhension absolue des paroles mêmes de Notre-Seigneur dans Jean 3 :5.

St. Basile le Grand ; c. 355 A.D. :

D'où vient-il que nous soyons chrétiens ? Tous répondront : par la foi. **Comment sommes-nous sauvés ? En renaissant dans la grâce du baptême... C'est en effet pour quiconque une perte équivalente de quitter cette vie non baptisé, que de recevoir ce baptême dans lequel une chose qui avait été léguée aurait été omise.** » [136]

St. Grégoire d'Elvire ; 360 A.D. :

« Le Christ est appelé Filet, parce qu'à travers Lui et en Lui **les diverses multitudes de peuples sont rassemblées depuis la mer du monde, à travers l'eau du Baptême** et dans l'Église, où se fait une distinction entre bons et méchants. » [137]

St. Ephrém ; 366 A.D. :

Ceci, la Très Sainte Église Catholique le professe. **Dans cette même Sainte Tri-nité, elle baptise vers la vie éternelle.** » [138]

Pape St. Damase ; 382 A.D. :

Tel est le salut des chrétiens : croyant à la Trinité, c'est-à-dire au Père et au Fils et au Saint-Esprit, baptisés en elle... » [139]

St. Ambroise ; 387 A.D. :

... **personne ne montera au royaume des cieux sinon par le sacrement du baptême.** » [140]

St. Ambroise ; 387 A.D. :

“**À moins de renaître de l'eau et de l'Esprit Saint, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu**” (Jean 3 :5). Personne n'est excepté, ni l'enfant, ni la victime de quelque empêchement.» [141]

St. Ambroise, De Mysteriis ; 390-391 A.D. :

C'est pour cela aussi que tu as lu que trois témoins au baptême ne font qu'un : l'eau, le sang et l'Esprit. Car si tu en retires un, il n'y a plus de sacrement du baptême. Qu'est, en effet, l'eau sans la croix du Christ, sinon un élément ordinaire sans aucune utilité pour le sacrement ? **Et de même, sans eau il n'y a pas de mystère de la régénération. "À moins en effet d'être né de nouveau de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu." Le catéchumène croit, lui aussi, en la croix du Seigneur Jésus dont il est marqué ; mais s'il n'a pas été baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il ne peut recevoir la rémission de ses péchés ni puiser le don de la grâce spirituelle. »** [142]

St. Jean Chrysostome ; 392 A.D. :

Pleurez les infidèles ; pleurez ceux qui leur ressemblent et **sortent de ce monde** sans avoir connu la lumière, **sans avoir été marqués du sceau de la foi...** Ils sont exclus de la cour céleste, avec les damnés, avec ceux dont l'arrêt est prononcé. **"En vérité, si quelqu'un ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il n'entrera pas dans le royaume céleste."** » [143]

St. Augustin ; 395 A.D. :

... **Dieu ne pardonne les péchés, exceptés aux baptisés.** » [144]

Pape St. Innocent ; 417 A.D. :

« Mais ce que Votre Fraternité revendique la prêche des Pélagiens, **que les petits enfants peuvent, même sans la grâce du baptême, jouir des récompenses de la vie éternelle, cela est stupide au plus haut point.** » [145]

Pape St. Grégoire le Grand ; c. 590 A.D. :

Le pardon du péché nous est accordé uniquement par le baptême du Christ. » [146]

Théophylacte, Patriarche de Bulgarie ; 800 A.D. :

Celui qui croit et est baptisé, sera sauvé. **Il ne suffit pas de croire ; celui qui croit, et n'est pas encore baptisé, mais seulement catéchumène, n'est pas encore [pleinement] rentré en possession du salut.** » [147]

Beaucoup d'autres passages des Pères pourraient être cités, mais c'est un fait que les Pères de l'Église sont unanimes, dès le début de l'âge apostolique, pour dire qu'absolument personne ne peut être sauvé sans recevoir le sacrement du baptême, fondé sur les paroles de Jésus-Christ dans Jean 3 :5. L'éminent érudit patristique, le Père William Jurgens, qui a littéralement lu des milliers de textes des Pères, fut forcé d'admettre ce qui suit (bien qu'il croie au baptême de désir) dans sa série en trois volumes sur les Pères de l'Église.

P. William Jurgens : « **Si n'existait pas la tradition constante chez les Pères que le message évangélique "si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu" est à prendre au pied de la lettre, il serait facile de dire que notre Sauveur n'a tout simplement pas jugé bon de mentionner les exceptions évidentes d'ignorance invincible et d'impossibilité physique. Mais la tradition est là en fait ; et il**

est assez probable qu'elle soit trouvée si constante pour constituer révélation. » [148]

L'éminent érudit Père Jurgens admet ici trois choses importantes :

- ̄□̄□̄ Les Pères sont constants dans leur enseignement que Jean 3 :5 est absolu et sans exceptions ; c'est-à-dire qu'absolument personne n'entre au Ciel sans renaitre de l'eau et de l'Esprit.
- ̄□̄□̄ Les Pères sont si constants sur ce point que ça constitue probablement une révélation divine, sans même considérer l'enseignement infaillible des papes.
- ̄□̄□̄ L'enseignement constant des pères que tous doivent recevoir le baptême d'eau pour le salut — à la lumière de Jean 3 :5 — exclut les exceptions pour les cas de l' « ignorant invincible » et du « physiquement impossible. »

Et, en se fondant sur cette vérité déclarée par Jésus dans l'Évangile (Jean 3 :5), transmise par les Apôtres et enseignée par les Pères, l'Église catholique a infailliblement défini comme un dogme (comme nous l'avons déjà vu) qu'absolument personne n'entre au Ciel sans le sacrement du baptême.

Pape Paul III, Concile de Trente, ca. 5 sur le sacrement du baptême, **ex cathedra** : « **Si quelqu'un dit que le baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire pour le salut [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » [149]

Mais, comme c'est le cas avec de nombreux autres sujets, les Pères ne sont pas tous restés cohérents avec leur propre affirmation sur la nécessité absolue du baptême d'eau pour le salut.

Les Pères ne sont pas tous restés cohérents avec leur propre affirmation

En dépit du fait qu'il y ait dès le début une tradition constante qu'absolument personne ne peut être sauvé sans le Baptême d'eau, les Pères ne sont pas tous restés cohérents avec leur propre affirmation sur ce point. **Et c'est là qu'on tombe sur les théories du « baptême de sang » et du « baptême de désir, »** que nous examinerons chacune à leur tour. Mais, il faut comprendre que les Pères de l'Église se trompaient et n'étaient pas cohérents avec leur propre enseignement et la tradition apostolique sur beaucoup de points — puisqu'il s'agissait d'hommes faillibles qui ont fait beaucoup d'erreurs.

P. William Jurgens : « ... nous devons souligner qu'un texte patristique [une déclaration particulière d'un Père] ne peut en aucun cas être considéré comme la "preuve" d'une doctrine particulière. Les dogmes ne sont pas "prouvés" par des déclarations patristiques, mais par les instruments d'enseignement infaillible de l'Église. La valeur des Pères et des écrivains est celle-ci : que dans l'agrégat [c.-à-d. ans l'ensemble], ils démontrent ce que l'Église croit et enseigne ; de plus, dans l'agrégat [dans l'ensemble], ils fournissent un témoignage sur le contenu de la tradition, cette tradition qui est en soi un véhicule de révélation. » [150]

Les Pères de l'Église sont uniquement des témoins définis de la tradition quand ils expriment un point tenu universellement et constamment ou quand ils expriment quelque chose qui est

en conformité avec un dogme défini. Pris individuellement, ou même dans leur multiplicité, ils peuvent avoir complètement tort et peuvent même être dangereux. Saint Basile le Grand affirmait à tort que le Saint Esprit passe après le Fils de Dieu en ordre et en dignité, dans une tentative horrible et même hérétique d'expliquer la Sainte Trinité.

St Basile ; 363 : « De même, en effet, que le Fils est le second par rapport au Père en ordre, puisqu'il vient de celui-ci, et le second en dignité, parce que ce dernier est son principe et sa cause du fait qu'il est son Père et que c'est par le Fils que se fait l'accès et l'introduction à Dieu le Père, mais qu'en nature il n'est plus le second, parce que la divinité est unique en chacun des deux, de même en va-t-il à l'évidence pour l'Esprit Saint : même s'il passe après le Fils en ordre et en dignité — pour en convenir en un mot — il ne pourrait justement s'en suivre qu'il soit d'une nature étrangère. Et la logique de la chose est claire d'après ce qui suit. » [151]

Quand saint Basile indique ci-dessus que la Divinité est unique dans le Père et le Fils et le Saint-Esprit, il affirme correctement la tradition universelle et apostolique. Mais quand il dit que le Saint-Esprit passe après le Christ en dignité, il n'est plus cohérent avec cette tradition et tombe dans l'erreur (hérésie matérielle, en réalité). Et les Pères ont fait d'innombrables erreurs en essayant de défendre ou d'exprimer la foi.

Saint Augustin a écrit un livre entier de corrections. Saint Fulgence et une foule d'autres Saints, incluant saint Augustin, soutenaient qu'il était certain que les petits enfants mourant sans bap-tême descendent dans les flammes de l'Enfer, une position qui fut plus tard condamnée par le pape Pie VI. Comme l'a confirmé le pape Pie VI, les enfants non-baptisés vont en Enfer, mais dans un lieu en Enfer où il n'y a pas de feu. [152]

Mais, selon The Catholic Encyclopedia, saint Augustin était si ouvertement en faveur de cette erreur qu'elle devint l'enseignement commun et presque incontesté pendant plus de 500 ans.

The Catholic Encyclopedia, Vol. 9, Limbes, p. 257 : « **Cependant, quant à la question spéciale de la punition du péché originel après la mort, saint Anselme rejoignait saint Augustin en soutenant que les petits enfants non baptisés partageaient les souffrances des damnés ; et Abélard fut le premier à se rebeller contre la sévérité de la tradition augustinienne sur ce point.** » [153]

C'est pourquoi les catholiques ne forment pas des conclusions doctrinales définies à partir de l'enseignement d'un Père de l'Église ou d'une poignée de Pères ; un catholique suit l'enseignement infaillible de l'Église proclamée par les papes ; et un catholique accepte les enseignements des Pères de l'Église quand ils sont en accord universel et constant depuis le début et en conformité avec l'enseignement dogmatique catholique.

Pape Benoît XIV, Apostolica ; 26 juin 1749 : « **Le Jugement de l'Église est préférable à celui d'un docteur** renommé pour sa sainteté et son enseignement. » [154]

Erreurs des jansénistes, n° 30 : « **Lorsque quelqu'un a trouvé une doctrine clairement établie chez Augustin, il faut absolument la soutenir et l'enseigner, sans avoir égard à aucune bulle du pape.** » — Condamné par le pape Alexandre VIII [155]

Pape Pie XII, *Humani generis* ; 12 août 1950 : « **Et ce dépôt, ce n'est ni à chaque fidèle, ni même aux théologiens que le Christ l'a confié pour en assurer l'interprétation authentique, mais au seul magistère de l'Église.** »

[156]

L'Église catholique ne reconnaît l'infaillibilité à aucun saint, théologien ou Père de l'Église primitive. C'est seulement un pape, opérant avec l'autorité du Magistère, qui est protégé par le Saint-Esprit pour ne pas enseigner d'erreur sur la foi ou la morale. Donc, le fait de montrer que des hommes d'Église ont commis une erreur sur les sujets du baptême de désir et de sang, est totalement compatible avec l'enseignement de l'Église, qui a toujours reconnu que n'importe quel homme d'Église, aussi grand soit-il, peut faire des erreurs, même importantes. **Un peu plus loin, après avoir traité du baptême de désir et de sang, nous verrons la citation d'un pape, qui était aussi un Père de l'Église primitive, dont l'enseignement mettra fin à tout débat sur le sujet.** Je vais maintenant discuter sur le baptême de sang et le baptême de désir.

La théorie du baptême de sang — une tradition d'homme

Très peu sont les pères — **approximativement 8 sur une centaine au total** — à être cités en faveur de ce qu'on appelle le « baptême de sang, » l'idée qu'un catéchumène (c'est-à-dire une personne se préparant à recevoir le baptême catholique) qui a versé son sang pour le Christ pourrait être sauvé sans avoir reçu le Baptême. En premier lieu, il est crucial de noter qu'**aucun Père ne considérait une personne autre qu'un catéchumène comme exception possible à la réception du sacrement du baptême : tous les Pères condamneraient et rejetteraient comme hérétique et étranger à l'enseignement du Christ l'hérésie moderne de l' « ignorance invincible, »** qui dit que ceux qui meurent non-catholiques peuvent être sauvés. Donc, chez les Pères, approximativement 8 sont cités en faveur du baptême de sang pour les catéchumènes. Et **1 seul Père sur des centaines, saint Augustin, peut être cité comme enseignant clairement ce qui est aujourd'hui appelé « baptême de désir : »** l'idée qu'un catéchumène pourrait être sauvé par son désir explicite pour le baptême d'eau. Cela signifie qu'à l'exception de saint Augustin, les quelques Pères qui croyaient au baptême de sang rejetaient toutefois le concept du baptême de désir.

Prenez saint Cyrille de Jérusalem, par exemple.

St. Cyrille de Jérusalem ; 350 A.D. : « **Si quelqu'un ne reçoit pas le baptême, pas de salut pour lui ; il n'y a d'exception que pour les martyrs. . .** » [157]

Ici, nous voyons que saint Cyrille de Jérusalem croyait au baptême de sang, mais rejetait le baptême de désir. Saint Fulgence exprimait la même chose.

St Fulgence ; 523 A.D. : « Du moment que notre Sauveur a dit : "Si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu," personne ne peut entrer au royaume des cieux, ni recevoir la vie éternelle, sans le sacrement du baptême, exceptés ceux qui, sans baptême, ont répandu leur sang pour le Christ dans l'Église catholique... » [158]

Nous voyons ici que saint Fulgence croyait au baptême de sang mais rejetait l'idée du baptême de désir. Et, ce qui est ironique et particulièrement malhonnête, c'est que les apologistes du baptême de désir (tels les prêtres de la Fraternité saint Pie X) citeront ces textes patristiques

(comme les deux cités ci-dessus) dans des livres voulant prouver le baptême de désir, sans pour autant indiquer à leurs lecteurs que ces passages renient le baptême de désir ; car nous pouvons voir que saint Fulgence, tout en exprimant sa conviction dans le baptême de sang, rejette le baptême de désir, autorisant uniquement les martyrs comme exception possible pour recevoir le baptême. (Que dirait saint Fulgence à propos de la version moderne de l'hérésie du baptême de désir, enseignée par ces prêtres de la FSSPX, de la SSPV, de la CMRI, etc., qui disent que des juifs, des musulmans, des hindous et des païens peuvent être sauvés sans Baptême ?)

St. Fulgence, sur le pardon des péchés ; 512 A.D. : « **Quiconque est en dehors de cette Église**, qui reçut les clefs du royaume des cieus, **marche sur un chemin ne menant pas au ciel mais en Enfer**. Il ne se rapproche pas de la demeure de la vie éternelle ; il accourt vers le tourment de la mort éternelle. » [159]

St. Fulgence, La Règle de foi ; 526 A.D. : « Ceci, **tenez le ferme et n'en doutez jamais** : non seulement **tous les païens, mais aussi tous les Juifs et tous les hérétiques et schismatiques qui terminent leur vie présente en se trouvant en dehors de l'Église catholique, sont en route pour le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges.** » [160]

On peut voir que saint Fulgence aurait — comme tous les autres Pères — sévèrement condamné les hérétiques modernes qui soutiennent que ceux qui meurent non-catholiques peuvent être sauvés.

Mais, ce qui est le plus intéressant à ce sujet, c'est que dans le même document où saint Fulgence commet l'erreur en parlant du baptême de sang (déjà cité), il commet une autre erreur d'importance.

St. Fulgence ; 523 A.D. : « Ceci, **tenez le ferme et n'en doutez jamais** : non seulement les hommes ayant l'usage de raison, **mais aussi les petits enfants qui... quittent ce monde sans le sacrement du saint baptême... seront punis dans le tourment perpétuel du feu éternel.** » [161]

Saint Fulgence dit « Ceci, tenez le ferme et n'en doutez jamais » que les petits enfants qui meurent sans baptême « seront punis dans le tourment perpétuel du feu éternel. » C'est faux. Les petits enfants mourant sans baptême descendent en Enfer, mais dans un lieu en Enfer où il n'y a pas de feu (Pape Pie VI, Auctorem Fidei). [162] Saint Fulgence montre, par conséquent, que son opinion en faveur du baptême de sang est tout à fait faillible en commettant une autre erreur dans le même document. En réalité, il est remarquable de constater que **presque à chaque fois qu'un Père de l'Église ou quelqu'un d'autre exprime son erreur sur le baptême de sang ou le baptême de désir, cette même personne commet dans le même ouvrage une autre erreur significative**, comme nous le verrons.

Il est également important de souligner que certains Pères utilisent le terme « baptême de sang » pour décrire le martyre catholique de quelqu'un déjà baptisé, **non pas comme un remplacement possible au baptême d'eau**. C'est la seule utilisation légitime du terme.

St. Jean Chrysostome, Panégyrique de St. Lucien ; 7 jan. 387 A.D. : « Et ne vous étonnez pas que j'appelle le martyre un baptême, puisque le Saint-Esprit descend alors avec l'abondance de ses grâces ; puisque c'est la rémission des péchés, l'âme purifiée d'une manière merveilleuse, étonnante ; et, de même que ceux qu'on baptise sont lavés dans l'eau, de même les martyrs sont lavés dans leur propre sang. » [163]

Saint Jean décrit ici le martyre d'un prêtre, saint Lucien, une personne déjà baptisée. Il ne dit pas que le martyre remplace le Baptême. Saint Jean Damascène le décrit de la même manière :

St. Jean Damascène : « Ces choses étaient bien comprises par nos Pères, saints et inspirés — ils s'efforçaient donc, après le saint baptême, de garder... sans tache et inviolé. D'où que certain d'entre eux pensaient justement recevoir un autre baptême : je veux dire ce qui est par le sang et le martyre. » [164]

C'est important, car de nos jours beaucoup d'érudits malhonnêtes (tels les prêtres de la FSSPX) déforment l'enseignement sur ce point ; ils citent un passage sur le « baptême de sang, » où saint Jean parle simplement du baptême de sang en tant que martyre catholique d'une personne déjà baptisée, et le présentent comme si la personne enseignait que le martyre pouvait remplacer le baptême — alors que ce n'est mentionné nulle part.

Certains peuvent se demander pourquoi le terme baptême de sang fut utilisé. Je crois que la raison pour laquelle le terme « baptême de sang » fut utilisé par certains des Pères s'explique du fait que Notre-Seigneur a décrit Sa Passion à venir comme un baptême, dans Marc 10 :38-39.

Marc 10 :38-39 - « Mais Jésus leur dit : Vous ne savez ce que vous demandez : pouvez-vous boire le calice que je bois, ou être baptisés du baptême dont je suis baptisé ? Ils lui répondirent : Nous le pouvons. Mais Jésus leur dit : À la vérité, le calice que je bois, vous le boirez, et vous serez baptisés du baptême dont je suis baptisé. »

Nous voyons dans le passage susmentionné que Notre-Seigneur, bien que déjà baptisé par saint Jean-Baptiste dans le Jourdain, se réfère à un autre baptême qu'Il doit recevoir. C'est son martyre sur la croix, non pas un substitut quelconque au baptême d'eau. C'est son « second baptême si vous voulez, pas son premier. Ainsi, le baptême de sang est décrit par Notre-Seigneur de la même manière que saint Jean Damascène, non pas pour signifier un substitut au Baptême pour une personne non-baptisée, mais plutôt un martyre catholique qui remet toutes les fautes et les peines due au péché.

Le terme baptême est utilisé dans les Écritures et chez les Pères de l'Église de façon variée. Les baptêmes : d'eau, de sang, de l'esprit, de Moïse et du feu sont tous des termes employés par les Pères de l'Église pour caractériser certaines choses, mais pas nécessairement pour décrire qu'un martyr non-baptisé puisse obtenir le salut. Lisez le verset de l'Écriture où le terme « baptisés » est utilisé pour décrire les ancêtres de l'Ancien Testament :

1 Cor. 10 :2-4 : « Qu'ils ont tous été BAPTISÉS sous Moïse, dans la nuée et dans la mer ; Qu'ils ont tous mangé la même nourriture spirituelle, Et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel (car ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait ; or cette pierre était le Christ). »

Je crois que ceci explique pourquoi certains Pères **ont commis une erreur** en croyant que le baptême de sang peut suppléer le baptême d'eau. Ils reconnaissaient que Notre-Seigneur se référait à Son propre martyre en tant qu'un baptême, et ils concluaient à tort que le martyre pour la vraie foi peut servir de substitut au fait de renaître de nouveau de l'eau et de l'Esprit-Saint. Mais la réalité est qu'il n'y a pas d'exceptions aux paroles de Notre-Seigneur dans Jean 3 :5, comme le confirme l'enseignement infallible de l'Église catholique. **Toute personne de bonne volonté qui est disposée à répandre son sang pour la vraie foi, ne sera pas abandonnée à la mort sans recevoir, avant, ces eaux salvifiques. Ce n'est pas notre**

sang, mais le sang du Christ sur la Croix, communiqué à nous dans le sacrement du baptême, qui nous libère de l'état de péché et nous permet l'entrée dans le royaume des Cieux (davantage sur ce point ultérieurement).

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Cantate Domino, » ex cathedra : « . . . personne ne peut être sauvé, **si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ**, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique. » [165]

Deux des premières déclarations sur le baptême de sang

Sur le peu de Pères qui peuvent être cités en faveur du baptême de sang comme étant un remplacement possible au Baptême, deux des plus anciennes déclarations viennent de saint Cyprien et de Tertullien.

St. Cyprien, à Jubaianus ; 254 A.D. : « **Les catéchumènes qui souffrent le martyre avant d'avoir reçu le baptême avec l'eau ne sont même pas privés du sacrement de baptême, vu qu'ils sont baptisés de ce baptême très glorieux et très noble... ainsi baptisés dans leur sang. . . »** [166]

Examinons ce passage. Tout en enseignant le baptême de sang, notez que saint Cyprien commet une erreur significative dans la même phrase. Il dit :

Les catéchumènes qui souffrent le martyre avant d'avoir reçu le baptême avec l'eau ne sont pas privés du sacrement du baptême. . . »

C'est complètement faux — même du point de vue des avocats du baptême de sang/désir. Tous les défenseurs du baptême de désir et de sang admettent volontiers que ni l'un ni l'autre n'est un sacrement, parce qu'aucun ne confère le caractère indélébile du sacrement du baptême. Ainsi, même les plus fervents défenseurs du baptême de sang devraient admettre que la déclaration ci-dessus de saint Cyprien est erronée. Par conséquent, dans la PHRASE même où saint Cyprien enseigne l'erreur du baptême de sang, il commet une erreur significative en l'expliquant : il l'appelle le « sacrement du baptême. » Quelle autre preuve faut-il pour démontrer aux libéraux que l'enseignement individuel des Pères n'est pas infaillible, ne représente pas la tradition universelle et peut même être dangereux si tenu obstinément ? Pourquoi citent-ils de tels passages erronés pour tenter d'« enseigner » les fidèles alors qu'ils ne sont même pas d'accord avec eux ?

Par ailleurs, les erreurs de saint Cyprien dans ce document-ci (à Jubaianus) ne s'arrêtent pas là ! Dans le même document, saint Cyprien enseigne que les hérétiques ne peuvent pas administrer un baptême valide.

St. Cyprien, à Jubaianus ; 254 A.D. : « ... concernant ce que je pourrais penser en la matière du baptême des hérétiques... Ce baptême, nous ne pouvons le considérer valide... » [167]

C'est là aussi complètement faux, car le Concile de Trente a défini que les hérétiques, à condition qu'ils observent la matière et la forme correctes, confèrent un baptême valide. Mais, saint Cyprien soutenait que c'était de tradition apostolique que les hérétiques ne pouvaient conférer un baptême valide ! Cette fausse idée rencontra l'opposition du pape de l'époque, saint Étienne, et fut plus tard condamnée par l'Église catholique. C'en est fait de l'affirmation que la lettre de

saint Cyprien à Jubaianus est une représentation sûre de la tradition apostolique ! En réalité, saint Cyprien et trente autres évêques déclarèrent dans un concile régional en 254 A.D. :

Nous pensons donc et tenons pour certain que personne ne peut être baptisé en dehors de l'Église... » [168]

Ceci prouve encore le point : Jésus-Christ a seulement donné l'infaillibilité à saint Pierre et ses successeurs (les papes).

Luc 22 : 31-32 - « Le Seigneur dit encore : **Simon, Simon**, voilà que Satan vous a demandés pour vous cribler, comme le froment ; **Mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point** ; et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères. »

Jésus-Christ n'a pas donné la foi indéfectible aux évêques, aux théologiens ou aux Pères de l'Église ; Il ne l'a donnée qu'à Pierre et ses successeurs quand ils parlent depuis la Chaire de Pierre ou quand ils prononcent une doctrine pour les fidèles devant être crue comme divinement révélée.

Pape Pie IX, Concile Vatican I ; 1870, ex-cathedra : « Ce charisme de vérité **ET DE FOI À JAMAIS INDEFECTIBLE A ÉTÉ ACCORDÉ PAR DIEU À PIERRE ET À SES SUCCESSEURS EN CETTE CHAIRE. . .** » [169]

Un autre Père de l'Église primitive souvent cité en faveur du baptême de sang est Tertullien. Sa déclaration est la première enregistrée comme enseignant le baptême de sang.

Tertullien, sur le baptême ; 203 A.D. : « . . . ceux qui seraient purifiés par l'eau devaient aussi verser leur sang. C'est aussi ce baptême qui supplée au défaut du baptême d'eau et en rend les effets lorsqu'on les a perdus. » [170]

Mais devinez quoi ? Dans le même ouvrage où Tertullien donne son opinion en faveur du « baptême » de sang, il commet aussi une erreur différente et significative. Il dit que les petits enfants ne devraient pas être baptisés jusqu'à ce qu'ils aient grandi !

Tertullien, sur le baptême ; 203 A.D. : « Au reste, eu égard à l'état, à la disposition et l'âge, il est plus expédient de différer le baptême que de le donner d'abord surtout aux petits enfants. . . Qu'ils viennent donc lorsqu'ils seront plus avancés en âge. . . » [171]

Cela contredit non seulement la tradition catholique universelle reçue des Apôtres, mais aussi l'enseignement infaillible des papes survenu ultérieurement, que les petits enfants doivent être baptisés le plus tôt possible.

Pape Eugène IV, Concile de Florence, ex cathedra : « Au sujet des enfants. . . il ne faut pas différer le baptême. . . » [172]

Mais en plus de ça, dans sa même œuvre sur le Baptême, Tertullien confirme l'enseignement universel de la tradition sur la nécessité absolue du baptême d'eau, contrairement à l'idée du baptême de sang.

Tertullien, sur le baptême ; 203 A.D. : « **Nous ne pouvons ignorer d'ailleurs que nul ne saurait être sauvé sans le baptême ; c'est le Seigneur qui nous le déclare lui-même par ces paroles : "nul ne peut obtenir la vie, s'il ne naît de l'eau." [Jean 3 :5]...** » [173]

Ainsi, ceux qui pensent que le baptême de sang est un enseignement de l'Église catholique, simplement parce que cette erreur fut exprimée par quelques Pères, se trompent tout simplement. Comme les quelques Pères qui soutenaient que les petits enfants non-baptisés souffraient les feux de l'enfer et que les hérétiques ne peuvent baptiser valablement. La théorie du baptême de sang ne fut pas partagée universellement ou constamment dans la tradition catholique, et elle n'a jamais été enseignée ou mentionnée par aucun pape, aucun concile et aucune encyclique papale.

Saints non-baptisés ?

L'une des plus grandes objections de la part des avocats du baptême de désir/sang est l'affirmation que l'Église catholique reconnaît des saints qui n'ont jamais reçu le sacrement du baptême. La réponse est que **l'Église catholique n'a jamais reconnu qu'il y a des saints au Ciel n'ayant pas été baptisés.** Quelques historiens ont écrit des comptes-rendus sur la vie de certains saints, dans lesquels ces saints sont morts sans baptême d'eau - par « baptême de sang ; » mais les assertions de ces historiens ne prouvent rien.

Toutes les informations entourant la mort de ces martyrs ne sont pas précises. Par exemple : Selon saint Ambroise, Prudence et le Père Butler, sainte Agnès fut décapitée. D'autres avaient dit qu'elle [Ste Agnès] fut brûlée vive. Ainsi, toutes les informations données dans les récits de martyres ne sont pas nécessairement précises, cohérentes, ou complètes. » [174]

Pape St. Gélase, Décrétale ; 495 A.D. : « **De même les actes des saints martyrs... Mais selon une coutume ancienne et selon une prudence particulière, ils ne sont pas lus dans la sainte Église romaine, parce que les noms de ceux qui les ont écrits sont totalement inconnus... pour qu'il n'y ait pas même la moindre occasion de moquerie.** » [175]

Le pape saint Gélase dit ici que les actes et gestes rapportés sur les martyrs sont incertains. Leurs auteurs sont inconnus, les comptes-rendus peuvent contenir des erreurs et ils n'étaient même pas lus dans la sainte Église romaine pour éviter un possible scandale ou une moquerie pouvant résulter d'une quelconque fausse déclaration qui y soit contenue. À ce propos, dans son œuvre *The Age of Martyrs*, le célèbre historien de l'Église, l'abbé Giuseppe Ricciotti, déclare : « En guise de guides nous avons des documents appropriés. Ceux-ci, cependant, comme nous l'avons déjà vu, **sont souvent incertains et nous égareraient complètement. Particulièrement sujets à caution sont les Actes ou Passions des martyrs.** » [176] En revanche, le Magistère infallible de l'Église catholique est absolument fiable, et il n'a jamais enseigné que les âmes peuvent être sauvées sans le sacrement du baptême par le « baptême de sang. » Pour résumé, il n'existe aucune preuve qu'un saint martyrisé pour la foi catholique n'ait jamais reçu le sacrement du baptême.

Les quarante martyrs de Sébaste

Un exemple montrant comment les défenseurs du baptême de sang commettent l'erreur à ce sujet, est leur affirmation selon laquelle le quarantième martyr de Sébaste était non-baptisé. Ils disent qu'il était non-baptisé, mais qu'il s'associa avec les trente-neuf autres martyrs et mourra gelé dans le lac pour le Christ. Le fait est qu'il n'y a aucune preuve disant que le quarantième martyr de Sébaste, dont l'identité est inconnue, n'était pas baptisé. Les comptes-rendus de l'histoire révèlent qu'il « cria d'une voix forte, affirmant être chrétien, » probablement parce qu'il

était déjà un catholique baptisé et fut incité au martyre par l'exemple des trente-neuf autres. De plus, on lit dans le Martyrologe romain, à la date du 9 septembre :

« Sébaste, Arménie, saint Sévérien, soldat de l'empereur Licinius. **Pour avoir fréquemment visité les Quarante Martyrs en prison**, par ordre du gouverneur Ly-sias, il fut suspendu en l'air avec une pierre attachée à ses pieds... » [177]

Il est certain que Sévérien n'était pas le quarantième martyr (de par la date et les circonstances de sa mort), mais nous voyons par ce compte-rendu que d'autres gens et soldats furent en mesure de rendre visite aux quarante en prison. Donc les quarante martyrs auraient pu facilement baptiser tout soldat montrant de l'intérêt et de la sympathie pour leur cause — y compris celui qui s'associa avec eux par la suite (s'il n'était pas déjà baptisé). Ainsi, rien ne prouve que le quarantième martyr était non-baptisé, et nous savons qu'il l'était de par la vérité de notre foi. On peut dire la même chose de la vingtaine de cas environ généralement avancés par les avocats du baptême de sang.

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Exultate Deo ; » 22 nov. 1439, **ex cathedra** :
 . . . **Et comme par le premier homme la mort est entrée en tous, si nous ne renaissions pas par l'eau et l'esprit nous ne pouvons, comme dit la Vérité, entrer dans le Royaume des cieux (Jean 3 :5).** La matière de ce sacrement est l'eau vraie et naturelle. . . » [178]

Citons un extrait du livre de F. Robert Mary, *Father Feeney and The Truth About Salvation* (pp. 173-175).

Cela permettra d'éclaircir la confusion entourant ce sujet :

Nous allons maintenant examiner les preuves historiques avancées par ceux qui prétendent que le "baptême de sang" est un substitut, et qu'il est même supérieur, au sacrement du baptême. Cette preuve se trouve dans les nombreux écrits qui nous sont parvenus au cours des siècles, rapportés dans différents martyrologes, actes des martyrs, vies des saints et autres sources similaires. Les informations les plus précises sur les martyrs se trouvent dans les martyrologes.

L'actuel Martyrologe romain est un catalogue de saints honorés par l'Église, et pas seulement ceux martyrisés pour la foi. Il parut pour la première fois en 1584, et venait d'anciens martyrologes qui existaient déjà au IV^e siècle, en plus de documents officiels et non officiels pris dans les actes des martyrs qui remontent au II^e siècle. Depuis sa première compilation, il fut révisé à plusieurs reprises. Lorsqu'il eut pour tâche de réviser les récits anciens, saint Robert Bellarmin lui-même dut être modéré dans son scepticisme qui le conduisit à supprimer trop de passages dans ses choix éditoriaux.

Premièrement, ce n'était pas l'intention des premières personnes ayant rapporté les circonstances de la mort des martyrs que de fournir des informations pour un futur "registre des baptêmes." Si le chroniqueur ne fait aucune mention du baptême du martyr, ceci ne signifie pas nécessairement qu'il n'ait jamais été baptisé. Nous trouvons un exemple dans le cas de saint Patrick. Il n'était pas martyr, mais son baptême n'a jamais été enregistré. Pourtant, nous savons positivement qu'il a reçu le sacrement puisqu'il était évêque.

En second lieu, bien qu'un chroniqueur puisse déclarer positivement que le martyr n'a pas été baptisé, il faut comprendre par là que celui-ci n'a "pas été enregistré" comme ayant été baptisé. Surtout à cette époque, personne ne pouvait espérer savoir avec certitude que telle et telle personne n'avait pas été baptisée.

Troisièmement, si un chroniqueur dit qu'un martyr a été "baptisé dans son propre sang," ceci n'exclut pas nécessairement la réception préalable du sacrement par l'eau. Lorsque le Christ fit référence à sa Passion à venir comme étant un "baptême," Il avait déjà été baptisé par saint Jean dans le Jourdain.

Quatrièmement, le "baptême de sang" doit être compris comme le plus grand acte d'amour qu'un homme puisse faire pour Dieu. Dieu récompense cet acte par une entrée directe dans le Paradis pour ceux qui sont déjà baptisés et qui sont dans l'Église : pas de purgatoire — c'est une confession parfaite. **S'il était capable de se substituer à un sacrement, ce serait le sacrement de Pénitence, car la Pénitence n'oblige pas une nécessité de moyens, mais seulement de préceptes.**

Dans son livre Church History, P. John Laux, M.A., écrit :

"S'il [le chrétien] était destiné à perdre sa vie, il avait appris que le martyre était un second baptême, lavant la moindre tâche, et que l'âme du martyr était certaine d'être admise immédiatement aux bonheurs parfaits du Ciel."

Cinquièmement, lorsqu'un martyr est considéré comme "catéchumène," ceci ne signifie pas toujours qu'il n'était pas encore baptisé. Un catéchumène était une personne qui apprenait la foi, tel un étudiant dans une classe qui serait appelé catéchumène, obéissant à un professeur qui serait appelé catéchiste. Le fait qu'on trouvait encore des étudiants dans leurs classes, même après avoir été baptisés, est confirmé par ces paroles de conclusion de saint Ambroise à ses catéchumènes : "Je sais très bien qu'il reste encore beaucoup de choses à expliquer. Cela peut vous sembler étrange qu'avant d'avoir été baptisés, vous n'avez pas reçu un enseignement complet sur les sacrements. Toutefois, l'ancienne discipline de l'Église nous interdit de révéler les Mystères chrétiens aux non-initiés. Puisque la pleine signification des sacrements ne peut être saisie sans la lumière qu'ils ont eux-mêmes répandu dans vos cœurs." (Des mystères et Des sacrements, St. Ambroise) »

Tandis que les non-baptisés n'étaient jamais considérés comme faisant partie des fidèles jusqu'à ce qu'ils soient baptisés (il était toujours requis qu'ils sortent avant la Messe des fidèles), F. Robert Mary souligne que certaines personnes récemment baptisés, qui étaient toujours en phase d'instruction, étaient parfois appelées du nom de « catéchumènes. »

Pape St. Sylvestre Ier, Concile Nicée I, ca. 2 ; 325 : « . . . **Car d'une part il faut du temps au catéchumène, et de l'autre après le baptême il est besoin d'une plus longue épreuve... »** [179]

Dans la tradition, l'Église ne révélait certaines choses qu'aux initiés (les baptisés). Donc, après qu'une personne fut baptisée, elle poursuivait fréquemment l'instruction catéchistique et, par conséquent, était parfois appelée "catéchumène." Le fait qu'il y ait une distinction entre les catéchumènes non-baptisés et les catéchumènes baptisés est sous-entendu dans la citation suivante du Concile de Braga, en 572.

Concile de Braga ; ca. 17 ; 572 A.D. : « **Ni la commémoration du sacrifice [oblationis], ni le service de chant [psallendi] ne doit être employé pour les catéchumènes morts sans baptême.** » [180]

Si ceux qui sont décrits comme « catéchumènes » étaient toujours des non-baptisés, alors le Concile n'aurait pas besoin de dire que le chant ou le sacrifice ne doivent pas être employés pour les « catéchumènes morts sans baptême. » Par conséquent, le fait que le Martyrologe romain décrive quelques saints comme des « catéchumènes, » telle que Sainte Émérentienne, ne prouve pas qu'ils étaient non-baptisés, bien que le terme « catéchumène » signifie habituellement non-baptisés. Par ailleurs, le Martyrologe romain n'est pas infallible et contient des erreurs historiques.

Donald Attwater, A Catholic Dictionary, p. 310 : « **Dans le “Martyrologue,” une déclaration historique en tant que telle, n’a pas d’autorité... Un certain nombre de données dans le Martyrologe Romain, lorsqu’elles sont examinées, se trouvent être insatisfaisantes.** » [181]

Concernant le Bréviaire romain, Dom Prosper Guéranger, l'un des plus célèbres liturgistes de l'histoire de l'Église, semble corriger certaines erreurs s'y trouvant :

Dom Prosper Guéranger, L'Année Liturgique, Vol. 8 (saints Tiburce, etc.), p. 315 : « La solennité du 22 novembre, anciennement précédée d'une veillée, **est marquée dans le Bréviaire romain comme le jour de son martyr [de Ste. Cécile] ; mais en réalité, c'est l'anniversaire de sa magnifique basilique, qui se trouve à Rome.** » [182]

Également, dans le chapitre sur saint Grégoire de Nazianze, nous verrons que si on rend infallible l'enseignement du Bréviaire sur des questions théologiques, alors on doit rejeter le baptême de désir.

Je poursuis avec la citation de F. Robert Mary :

Sixièmement, à cette époque, un baptême officiel était une cérémonie très impressionnante menée par l'évêque. L'Église a cependant toujours enseigné qu'en cas de nécessité, toute personne des deux sexes, parvenue à l'usage de la raison, catholique ou non-catholique, peut baptiser en utilisant les mots justes et en ayant l'intention de faire ce que fait l'Église pour le sacrement. Par conséquent, dans l'Église primitive, les chrétiens baptisés et les catéchumènes non-baptisés étaient formés pour administrer si nécessaire le sacrement au prochain, chaque fois que des persécutions éclataient.

Septièmement, le salut nous a été rendu possible quand, sur la Croix du Calvaire, Notre-Seigneur Jésus-Christ a sacrifié Son Corps et Son Sang en expiation de nos péchés. **Ainsi, un homme est sauvé, non pas en sacrifiant son propre sang humain, mais par le sacrifice du Très Précieux et Divin Sang de Notre Saint-Sauveur.**

Disons le d'une autre manière : D'après nous, la rémission absolument certaine du péché originel et l'incorporation dans le Christ et Son Église sont uniquement réalisées par l'eau qui, elle seule, a reçu le pouvoir du Christ. **Le sang d'un homme n'a pas un tel pouvoir.** Le martyr est le plus grand acte d'amour qu'un homme puisse faire pour Dieu, mais il ne peut se substituer au sacrement du baptême. » — Fin de citation

Il n'y a pas besoin d'examiner en détails l'ensemble des moins de 20 cas individuels de martyres de saints (sur des milliers) qui, selon les dires de certains, se seraient déroulés sans baptême. Par exemple, dans le cas de **sainte Émérentienne** — martyrisée en priant publiquement sur la tombe de sainte Agnès durant la persécution de Dioclétien — on pourrait souligner que le compte-rendu de son martyre offre une situation qui suggère en soi qu'elle était déjà baptisée ; car elle ne se serait pas mise en danger de cette façon durant les persécutions sans avoir été baptisée auparavant. Ou, même si elle n'avait pas été baptisée avant d'être attaquée (ce qui est hautement improbable), elle aurait certainement pu être baptisée après l'attaque par sa mère qui (selon les comptes rendus) l'accompagnait sur la tombe pour prier.

Il y a tant d'histoires qui donnent une impression et un sens radicalement différents si un seul petit détail est omis. Prenez par exemple le cas de saint Venant. À 15 ans, saint Venant fut emmené devant le gouverneur durant de la persécution de l'Empereur Dèce :

Le greffier Anastase, saisi d'admiration pour la constance du saint [Venant] dans les tourments, et surpris de le voir délié une seconde fois par l'Ange et marchant au-dessus de la fumée avec un habit blanc, crut en Jésus-Christ, et se fit baptiser, ainsi que sa famille, par le bienheureux prêtre Porphyre, dans la compagnie duquel il remporta, peu de temps après, la palme du martyre. »

[183]

Cette histoire intéressante nous montre, encore une fois, comment Dieu donne le baptême à tous Ses élus, mais remarquez avec quelle facilité elle aurait pu être mal comprise si un détail avait été omis : Si on avait omis l'unique point disant qu'Anastase et sa famille se firent baptisés par Porphyre, le lecteur aurait très certainement eu l'impression qu'Anastase était un martyr pour le Christ n'ayant jamais reçu le baptême — recevant à la place le « baptême de sang. »

Le fait est qu'il n'y a pas besoin de passer au crible l'ensemble de ces quelques cas pour montrer que : 1) il n'y a aucune preuve que le saint (lequel, affirment-ils, était non-baptisé) n'a pas été baptisé ; et 2) il y a de nombreuses explications possibles pour expliquer comment le saint aurait pu être baptisé et était baptisé. Tout ce qu'il suffit de faire pour réfuter l'allégation qu'il y a des saints non-baptisés est de montrer que l'Église a infailliblement enseigné que personne ne peut se rendre au Ciel sans renaître de l'eau et de l'Esprit-Saint dans le sacrement du baptême.

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 7, ca. 5 sur le Sacrement de Baptême, **ex cathedra** : « **Si quelqu'un dit, que le baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire pour le salut [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » [184]

Néanmoins, un cas présumé de « baptême de sang » est particulièrement intéressant.

Saint Alban et son garde converti

Saint Alban fut le protomartyr de l'Angleterre (303 A.D.). Le compte-rendu de son martyre est particulièrement intéressant et instructif sur ce thème. Sur le chemin de son martyre, l'un des gardes qui le conduisit sur le lieu de son exécution se convertit au Christ. Le Martyrologe Romain (un document faillible), ainsi que La Vie des Saints, de Butler, disent que le garde fut « baptisé dans son propre sang. » Saint Bède le Vénérable, un historien de l'Église, qui fit aussi un compte rendu de l'histoire (et qui est l'un des huit Pères cités en faveur du baptême de sang), dit que le martyre du garde se déroula sans « la purification du baptême. » Mais voyez : en racontant

l'histoire des martyres de saint Alban et de son garde, saint Bède et La vie des Saints de Butler révèlent un point très important.

St. Bède : « **Tandis qu'il atteignait le sommet, saint Alban demanda à Dieu de lui donner (à Alban) de l'eau, et dès lors une source d'eau sortit à ses pieds...** » Butler : « La conversion soudaine du bourreau occasionna un retard dans l'exécution. Entre temps le saint confesseur (Alban), monta la colline avec la foule... C'est là qu'**Alban tomba à genoux, et sa prière faite, une source d'eau apparut**, avec laquelle il éteignit sa soif [ne plus avoir soif]... Collaborant avec saint Alban, le soldat, qui avait alors refusé de se salir les mains dans le sang, et qui s'était déclaré chrétien, avait lui aussi été décapité, étant baptisé dans son propre sang. » [185]

Le lecteur peut se sentir confus à ce stade, et à juste titre ; alors laissez-moi vous expliquer tout ça : On a deux comptes-rendus (faillibles) du martyre de saint Alban et de son garde : celui de saint Bède et La Vie des Saints de Butler. **Tous deux rapportent que juste avant le martyre de saint Alban et de son garde, saint Alban avait prié pour de l' « eau, » qu'il reçut miraculeusement !**

Saint Bède poursuit en disant que le garde est mort non-baptisé ! Butler dit que l'eau servit simplement pour éteindre la soif d'Alban ! Avec tout le respect dû à saint Bède et aux bonnes choses dans le livre de Butler, jusqu'où faut-il aller pour que ce soit évident ? Un saint, n'ayant que quelques minutes à vivre et qui avait un converti voulant entrer dans l'Église du Christ, ne demanderait pas à recevoir de l'eau miraculeuse pour « éteindre sa soif ! » C'est évident qu'il a demandé cette eau miraculeuse afin de baptiser le garde converti, et Dieu fournit cette eau au converti sincère, puisque « si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » C'est un excellent exemple de la façon dont les erreurs du baptême de sang et de désir se sont perpétuées — en relayant les conclusions faillibles d'hommes faillibles. **Et cet exemple de saint Alban et de son garde, qui montre en réalité la nécessité absolue du sacrement du baptême, est fréquemment et faussement utilisé contre la nécessité du sacrement du baptême.**

Résumons les faits sur le baptême de sang

Comme déjà indiqué, la théorie du baptême de sang n'a jamais été enseignée par un pape, un concile ou quelque encyclique papale. Au moins 5 conciles dogmatiques de l'Église catholique ont émis des définitions détaillées sur le Baptême, et aucune n'a mentionné le concept ou le terme baptême de sang. Le Concile de Trente contient 14 canons sur le baptême, et le baptême de sang n'est mentionné nulle part. En réalité, des déclarations infaillibles venant de papes et de conciles différents excluent cette idée.

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Cantate Domino, » ex cathedra : « **. . . personne ne peut être sauvé, si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique.** » [186]

Le pape Eugène IV exclut même explicitement du salut celui qui « verse son sang pour le nom du Christ, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église ! » Et, comme déjà prouvé, les non-baptisés ne demeurent pas dans le sein et dans l'unité de l'Église (de fide) ! Les non-baptisés ne sont pas des sujets de l'Église catholique (de fide, Concile de Trente, Se. 14, ch. 2) [187] ; les

non-baptisés ne sont pas membres de l'Église catholique (de fide, Pie XII, *Mystici Corporis*) [188] ; et les non-baptisés n'ont pas reçu la marque distinctive des chrétiens (de fide, Pie XII, *Mediator Dei*). [189]

Si le « baptême de sang » servait vraiment comme substitut au sacrement du baptême, Dieu n'aurait jamais permis à l'Église catholique de comprendre Jean 3 :5 littéralement dans ses décrets infallibles, comme Il l'a fait (Pape Eugène IV, Concile de Florence, « *Exultate Deo*, » 22 nov. 1439, etc.). C'est certain, car la compréhension officielle de l'Église sur les Écritures ne peut pas faire d'erreur.

Par ailleurs, Dieu n'aurait jamais autorisé l'infaillible Concile de Trente de passer complètement sous silence toute mention de cette « exception » dans ses canons sur le Baptême et ses chapitres sur la Justification comme manière alternative pour parvenir à l'état de grâce. Il n'aurait jamais permis que toutes les définitions infallibles des papes sur un seul baptême évitent toute mention du « baptême de sang. »

Et Dieu n'aurait pas permis au pape Eugène IV de définir que personne ne peut être sauvé, si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ, sans mentionner l'exception du « baptême de sang. » **Dieu n'a jamais permis que la théorie du baptême de sang soit enseignée dans un concile, par un pape ou dans un décret infallible, mais seulement par des théologiens faillibles et des Pères faillibles de l'Église primitive.** Tout ça parce que le baptême de sang n'est pas un enseignement de l'Église catholique, mais une spéculation erronée de certains Pères qui commettaient souvent des erreurs dans les mêmes documents.

Baptêmes Miraculeux

Il n'y aurait aucun besoin pour Dieu de sauver une personne par le baptême de sang (ou le « baptême de désir »), puisqu'Il peut garder en vie toute âme sincère jusqu'à ce qu'elle soit baptisée, comme nous l'avons vu dans le cas de saint Alban et de son garde converti. **Saint Martin de Tours a ramené à la vie un catéchumène qui venait de mourir, pour être en mesure de le baptiser.** [190] Sainte Jeanne d'Arc a ramené à la vie un petit enfant mort, pour qu'elle puisse le baptiser. [191] Il y a eu beaucoup d'autres miracles semblables. Un exemple frappant est dit avoir eu lieu dans la vie de saint Pierre en personne. Alors qu'il était enchaîné à un pilier dans la prison Mamertine à Rome, il baptisa deux de ses gardes, Processus et Martinien, **avec de l'eau qui surgit miraculeusement du sol à distance des mains de saint Pierre.** Ces gardes furent eux-aussi emprisonnés avec saint Pierre, et ils devaient être exécutés le lendemain pour s'être convertis. Leur désir pour le baptême (« baptême de désir ») et leur martyre pour la foi (« baptême de sang ») n'auraient pas été suffisants. Ils devaient être baptisés de « l'eau et de l'Esprit-Saint » (Jean 3 :5). Dieu vit qu'ils désiraient vraiment le sacrement, donc Il le leur fournit par miracle.

L'Histoire rapporte aussi que saint Patrick — qui ressuscita lui-même d'entre les morts plus de quarante personnes — ressuscita un certain nombre de gens spécifiquement pour les baptiser. Ce serait quelque chose de complètement inutile si on pouvait être sauvé sans baptême. **Comme le note un érudit :**

En tout, saint Patrick ramena à la vie une quarantaine d'infidèles en Irlande, dont l'un était le roi Echu... En le ressuscitant d'entre les morts, saint Pa-

trick l'instruisit et le baptisa, lui demandant ce qu'il avait vu dans l'autre monde. **Le roi Echu lui répondit qu'il avait effectivement vu le trône qui lui avait été préparé dans le ciel, de par sa vie qu'il avait eu ouverte à la grâce de Dieu Tout-Puissant, mais qu'il n'était pas autorisé à le saisir, et ce, précisément parce qu'il n'était pas encore baptisé.** Après avoir reçu les sacrements... (il) mourut instantanément et se rendit vers sa récompense. » [192]

Le même érudit note plus loin :

Il est rapporté que beaucoup de ces saints ressuscitèrent des adultes, spécifiquement et exclusivement pour le sacrement du baptême, incluant saint Pierre Claver, sainte Winifred de Galles, saint Julien du Mans, saint Eleuthère, et d'autres. Mais, encore plus ressuscitèrent des petits enfants pour le sacrement du salut : saint Grégoire de Nazianze... saint Hilaire... sainte Elisabeth... sainte Colette... sainte Françoise romaine... sainte Jeanne d'Arc... saint Philippe Néri... saint François-Xavier... saint Gildas... saint Gérard Majella... pour n'en nommer que quelques-uns. » [193]

Un de cas le plus intéressant est l'histoire d'Augustina, une jeune esclave, qui est racontée dans la vie de saint Pierre Claver, un missionnaire jésuite dans la Colombie du 17^e siècle.

Quand le Père Claver arriva sur son lit de mort, Augustina restait froide au toucher, on préparait son corps pour l'inhumation. Il pria à son chevet une heure de temps, quand soudain la femme se leva, vomit une mare de sang, et dit ceci, après avoir été interrogée par des personnes présentes : « J'ai cheminé sur une longue route. Après l'avoir empruntée assez longtemps, j'ai rencontré un homme blanc d'une grande beauté qui se tenait devant moi et qui m'a dit : Stop ! Tu ne peux pas aller plus loin. »... En entendant cela, le Père Claver vida la chambre et se tint prêt à l'entendre en confession, pensant qu'elle avait alors besoin de recevoir l'absolution pour certains péchés qu'elle pouvait avoir oubliés. Mais au cours du rituel, saint Pierre Claver fut inspiré, et réalisa qu'elle n'avait jamais été baptisée. Il mit fin à la confession et refusa de lui donner l'absolution, demandant plutôt qu'on lui amène l'eau avec laquelle il allait la baptiser. Le maître d'Augustina insista pour dire qu'elle ne pouvait pas avoir besoin du baptême, puisqu'elle avait été à son service pendant vingt ans et quelle n'avait jamais manqué depuis tout ce temps d'assister à la messe, à la confession, et à la communion. Mais le Père Claver insista tout de même pour la baptiser, après quoi Augustina mourut à nouveau, joyeusement et en paix, devant l'ensemble de sa famille. » [194]

Le grand « apôtre des Montagnes Rocheuses, » le Père Pierre de Smet, l'extraordinaire missionnaire auprès des indiens d'Amérique au 19^e siècle, fut lui aussi témoin — comme le furent ses compagnons missionnaires jésuites — de nombreuses personnes venant au baptême dans des circonstances miraculeuses.

P. de Smet ; 18 déc. 1839 : « J'ai souvent remarqué que beaucoup d'entre eux [des petits enfants] semblent n'attendre que le baptême pour aller prendre possession du bonheur éternel, **car ils meurent presque aussitôt après avoir reçu ce sacrement.** » [195]

P. de Smet ; 9 déc. 1845 : « Plus de cent enfants me furent **présentés pour le baptême**, ainsi que onze vieillards, dont plusieurs, portés sur des peaux de buffle, **sem-**

blaient n’attendre que cette grâce pour s’endormir en paix dans le sein de Dieu. » [196]

Sur ce point, le lecteur pourra également consulter le chapitre sur saint Isaac Jogues et saint François-Xavier se trouvant plus loin dans le livre.

Dans la vie de l’extraordinaire missionnaire irlandais saint Colomban (543-615 A.D.), on lit une histoire similaire de la providence de Dieu amenant toutes les âmes de bonnes volontés jusqu’au baptême.

[Colomban dit] : **“Mes fils, aujourd’hui vous allez voir arriver sur cette île un ancien chef picte qui, durant sa vie entière, garda fidèlement les préceptes de la loi naturelle. Il vient pour être baptisé et mourir.”** Immédiatement, on aperçut un bateau s’approchant avec un vieillard assis sur la proue qui fut reconnu comme le chef d’une des tribus voisines. Deux de ses compagnons le menèrent devant le missionnaire, dont il écouta attentivement les paroles. **Le vieil homme demanda être baptisé et, immédiatement après, poussa son dernier soupir et fut enterré à l’endroit même de sa mort. » [197]**

Le Père Point, S.J, était un missionnaire jésuite du 19^e siècle chez les indiens d’Amérique, au côté du Père de Smet. Il relate une histoire très intéressante concernant la résurrection miraculeuse pour le Baptême d’une personne qui avait été instruite dans la foi mais qui mourut apparemment sans recevoir le sacrement.

P. Point, S.J., cit. Le Père de Smet : « Un matin, je sortais de l’église. On me dit : “Une telle n’est pas bien.” Elle n’était encore que catéchumène. Je répons : “J’irai la voir.” Une heure s’écoule ; la même personne [qui était venu lui dire qu’une telle n’est pas bien], qui était sa sœur, **vient me dire : “Elle est morte !” Je cours à la loge, dans l’espoir qu’on se sera trompé. Je trouve, autour du corps immobile, une foule de parentes ou d’amies, qui me répètent : “Elle est morte. Il y a longtemps qu’elle ne respire plus.” Pour m’assurer du fait, je me penche vers le corps. Nul signe de vie.** Je gronde ces braves gens de ne m’avoir pas dit plus tôt ce qui en était. J’ajoute : “Dieu veuille me le pardonner !” puis, avec une sorte d’impatience : “Mais priez donc !” Et tous se mettent à prier fort, bien fort. Je me penche une seconde fois vers la prétendue morte, et je lui dis : “La Robe-noire est là ; veux-tu qu’elle te donne le baptême ?” Oh, quelle joie ! ? **À ce mot de baptême, je vois ses lèvres faire un léger mouvement, et me donner la certitude que j’ai été compris. Elle était instruite ; je la baptise. Elle s’assied sur sa couche funèbre, fait le signe de la croix.** . . et aujourd’hui, elle est à la chasse, bien persuadée qu’elle a été morte. » [198]

C’est un autre exemple d’une personne qui avait déjà été instruite dans la foi mais qui dut être ressuscitée miraculeusement spécifiquement pour le sacrement du baptême. La résurrection miraculeuse se déroula dès que le prêtre prononça le mot « Baptême. »

Dans la vie de saint François de Sales, on trouve également un enfant miraculeusement ressuscité d’entre les morts spécialement pour le sacrement du baptême :

Un bébé, l’enfant d’une mère protestante, était mort sans baptême. Saint François se rendit chez la mère et lui parla de la doctrine catholique, **et pria que**

l'enfant revienne à la vie suffisamment longtemps pour recevoir le Baptême. Sa prière fut exaucée, et toute la famille devint catholique. » [199]

Voici comment saint François de Sales résume lui-même de façon magistrale la vérité toute simple sur cette question, quand il discourait contre des hérétiques protestants :

St. François de Sales, Docteur de l'Église, Les Controverses ; c. 1602 : « Voici comme on déduit un article de foi : la Parole de Dieu est infaillible, **la Parole de Dieu porte que le Baptême est nécessaire au salut (Marc 16 :16), donc le Baptême est nécessaire au salut.** » [200]

Ci-dessous, une autre description d'un enfant en bas âge mort sans le sacrement de baptême mais qui fut ressuscité par l'intercession de saint Étienne.

À Uzale, une femme eut un fils nouveau né... Malheureusement, celui-ci mourut avant qu'ils n'aient eu le temps de le baptiser. Sa mère fut accablée de douleur, **plus pour son être privé de la vie éternelle, que parce qu'il l'avait quittée.** Pleine de confiance, elle prit son enfant mort et le transporta publiquement dans l'église Saint-Étienne premier martyr. **Là, elle commença à prier pour le fils qu'elle venait tout juste de perdre. Son fils bougea, laissa échapper un cri, et fut soudainement ramené à la vie.** Elle l'amena immédiatement aux-devants des prêtres ; et après avoir reçu les Sacrements du Baptême et de la Confirmation, celui-ci mourut à nouveau. » [201]

Dans les Actes des Apôtres on trouve trois interventions miraculeuses impliquant le Baptême — Corneille le Centurion, l'Eunuque de Candace et Saül de Tarse. Dans chaque cas, non seulement la Providence de Dieu est évidente, mais les individus concernés sont tenus de se faire baptiser avec de l'eau, même si leur intention de faire la volonté de Dieu est claire. Le fait est que Dieu gardera en vie toute âme sincère jusqu'au Baptême ; Il est Tout-Puissant et Il a décrété que personne n'entre au Ciel sans Baptême.

Pape Pie IX, Vatican I, ex-cathedra : « **Dieu garde et gouverne par sa providence l'ensemble de ce qu'il a créé, "atteignant avec force d'un bout du monde à l'autre et disposant tout avec douceur"...** » [202]

D'ailleurs, la première définition infaillible qui dit que les élus voient la vision béatifique immédiatement après la mort, vient du pape Benoît XII dans Benedictus Deus. Il est intéressant d'examiner ce qu'il déclare infailliblement sur les saints et les martyrs qui sont allés au Ciel.

Pape Benoît XII, Benedictus Deus ; 1336, **ex cathedra**, sur les âmes des justes re-
cevant la vision béatifique : « Par cette constitution qui restera à jamais en vigueur, et en vertu de l'autorité apostolique nous définissons :... des saints apôtres, martyrs, confesseurs, vierges et autres fidèles **morts après avoir reçu le saint baptême du Christ, en qui il n'y avait rien à purifier...** et que les âmes des enfants **régénérés par ce même baptême du Christ ou encore à baptiser, une fois qu'ils l'auront été...** ont été, sont et seront au ciel, au Royaume des cieux... » [203]

En définissant que les élus (incluant les martyrs), en qui il n'y avait rien à purifier, sont au Ciel, le pape Benoît XII mentionne trois fois qu'ils ont été baptisés. Évidemment, selon cette définition dogmatique infaillible, aucun apôtre, martyr, confesseur ou vierge, ne peut recevoir la vision béatifique sans avoir reçu le Baptême.

La théorie du baptême de désir — une tradition de l'homme

Ceux qui ont été endoctrinés par les apologistes de la théorie du baptême de désir seront surpris d'apprendre que sur tous les Pères de l'Église, **un seul peut être présenté par les défenseurs du baptême du désir comme ayant enseigné le concept**. Oui, vous avez bien lu, seulement un : saint Augustin. Les défenseurs du baptême de désir feront ensuite une pitoyable tentative en citant un second Père, saint Ambroise, comme nous le verrons ; mais même si c'était vrai, ça ne ferait seulement que deux Pères sur une centaine qui peuvent être cités comme ayant spéculé sur le concept du baptême de désir. Alors, que dire au sujet des déclarations suivantes venant de prêtres de la Fraternité Saint Pie X (FSSPX), qui ont écrit trois livres différents sur le « baptême de désir » ?

P. Jean-Marc Rulleau (FSSPX), *Baptism of Desire*, p. 63 : « Ce baptême de désir est engendré par le désir pour le baptême sacramentel... L'existence de ce mode de salut est une vérité enseignée par le Magistère de l'Église et qui fut tenue dès les premiers siècles **par tous les Pères. Aucun théologien catholique ne l'a contesté.** » [204]

P. François Laisney (FSSPX), *Is Feeneyism Catholic ?*, sur le baptême de désir, p. 79 : « **Ce n'est pas seulement l'enseignement commun, mais l'enseignement unanime** ; ce n'est pas seulement depuis le début de ce millénaire, mais plutôt depuis le début de l'Église... » [205]

Ces déclarations sont totalement fausses et sont de graves mensonges qui dénaturent complètement l'enseignement de la tradition et corrompent la foi des gens, comme nous le verrons. **Les Pères sont unanimement contre** le concept que quiconque (incluant un catéchumène) pourrait être sauvé sans le baptême d'eau, comme je l'ai montré. Mais, examinons l'enseignement de l'unique Père, saint Augustin, qui exprima en effet la croyance (du moins par moments) dans l'idée qu'un catéchumène pourrait être sauvé sans le sacrement du baptême par le désir de celui-ci.

Saint Augustin (354-430 A.D.)

Saint Augustin est cité en faveur du concept de baptême de désir, mais il admettait lui-même avoir des difficultés avec la question, s'opposant parfois clairement à l'idée que les **catéchumènes** non-baptisés puissent atteindre le salut, et d'autres fois la soutenant.

St. Augustin ; 400 A.D. : « On ne saurait douter que le martyr peut quelquefois rem-placer le baptême ; et Cyprien nous en fournit une preuve sensible. . . **Après y avoir mûrement réfléchi, je crois** pouvoir affirmer que le martyr pour le nom de Jésus-Christ n'a pas seul le privilège de suppléer le baptême, mais qu'on doit en dire autant de la foi et de la conversion du cœur, quand il est absolument impossible de recourir à l'administration du baptême. » [206]

Il y a deux points intéressants concernant ce passage. Le premier se rapporte au baptême de sang : notez qu'Augustin dit que sa croyance dans le baptême de sang est soutenue par une dé-duction ou un argument que fit saint Cyprien, non pas quelque chose d'enraciné dans la tradition des Apôtres ou des Pontifes romains. Comme nous l'avons déjà vu, plusieurs déductions de saint Cyprien se sont avérées tout à fait fausses, pour le dire gentiment, telle que sa « déduction » que c'était de « tradition apostolique » que les hérétiques ne peuvent pas conférer le baptême. Ainsi, saint Augustin révèle par cette déclaration un point très important : **que sa croyance, même**

dans le baptême de sang, est enracinée dans la spéculation humaine faillible, non pas dans la révélation divine ou dans la tradition infaillible. Il admet qu'il pourrait avoir tort, et en effet il a tort.

Deuxièmement, lorsqu'Augustin conclut qu'il croit aussi que la foi (c.-à-d., la foi dans le catholicisme) et un désir du baptême pourrait avoir le même effet que le martyre, il dit : « Après y avoir mûrement réfléchi. . . » En disant qu'il y a mûrement réfléchi, saint Augustin admet que son opinion sur le baptême de désir vient aussi de sa propre considération, non pas de la tradition ou de l'enseignement infaillible. De son propre aveu, il avait des difficultés avec le concept et se contredisait, comme nous le verrons. Tout ceci prouve encore une fois que le baptême de désir, comme le baptême de sang, est une tradition de l'homme, née de la spéculation humaine erronée et faillible (quoique venant de certains hommes influents), et qui n'est ni enracinée, ni ne dérive, de la tradition des apôtres ou des papes.

Fait intéressant, dans le même ensemble d'œuvres sur le Baptême, déjà cité, saint Augustin avait également fait une autre erreur, qu'il corrigea plus tard dans son livre Rétractations. Dans cet ensemble d'œuvres, il avait énoncé à l'origine son opinion que le Bon Larron mort sur la Croix à côté de Notre-Seigneur était un exemple de baptême de sang. Il corrigea plus tard ceci, en notant que le Bon Larron ne pouvait pas être utilisé comme exemple de baptême de sang parce qu'on ne sait pas si le bon larron a été baptisé. [207] Mais, en réalité, le Bon Larron ne peut pas être utilisé comme exemple de baptême de sang d'abord parce que le Bon Larron est mort sous l'Ancienne Loi, et non la Nouvelle Loi ; il est mort avant que la Loi du Baptême soit instituée par Jésus-Christ après la Résurrection. Voilà pourquoi le Bon Larron, comme les Saints Innocents, ne peuvent constituer un argument valide contre la nécessité de recevoir le sacrement du baptême pour le salut.

Catéchisme du Concile de Trente, Baptême rendu obligatoire après la Résurrection du Christ : « Les Auteurs ecclésiastiques conviennent que lorsque notre Seigneur, après sa Résurrection, dit à ses Apôtres : Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, au même moment, **l'obligation de recevoir le Baptême fut imposée à tous les hommes qui voudraient se sauver.** » [208]

En réalité, quand Notre-Seigneur a dit au Bon Larron : « En vérité, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis, » Jésus ne se référait pas au Ciel, mais aux enfers. Comme les catholiques le savent, personne ne put entrer au Ciel avant Notre-Seigneur, qui y entra le Premier, après Sa Résurrection. Le jour de la Crucifixion, le Christ est descendu aux enfers, comme le dit le Credo des Apôtres. Il n'est pas descendu dans l'Enfer des damnés, mais dans un lieu en Enfer appelé les Limbes des Pères (ou les enfers) : la salle d'attente pour les justes de l'Ancien Testament qui ne pouvaient entrer au Ciel tant que le Sauveur n'était pas venu.

1 Pierre 3 :18-19 - « Puisque le Christ lui-même est mort une fois pour nos péchés. . . **En lequel il vint aussi prêcher les esprits retenus en prison.** . . . »

Pour prouver davantage que le Bon Larron n'est pas allé au Ciel le jour de la Crucifixion, il y a le fait que le Dimanche de Pâques, lorsque Marie-Madeleine rencontra le Seigneur Ressuscité, Celui-ci lui dit : « Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père. »

Jean 20 :17 - « **[Le jour de la Résurrection]** Jésus lui dit : Marie. Elle, se retournant, lui dit : Rabboni (ce qui veut dire, Maître). Jésus lui dit : Ne me touchez pas ; **car je**

ne suis pas encore monté vers mon Père.... »

Notre-Seigneur n'était pas encore monté au Ciel le Dimanche de la Résurrection. C'est donc un fait que Notre-Seigneur et le Bon Larron n'étaient pas ensemble au Ciel le Vendredi saint ; ils étaient dans les Limbes des Pères, la prison décrite dans 1 Pierre 3 :18-19. Jésus avait appelé ce lieu « paradis, » car Il y serait présent avec les justes de l'Ancien Testament. Donc, comme l'admit plus tard saint Augustin, celui-ci commit une erreur en essayant d'utiliser le Bon Larron comme exemple pour sa thèse. Cela prouve à nouveau que seul l'enseignement dogmatique des papes est infaillible, tout comme l'est la tradition universelle et constante. **Mais saint Augustin lui-même, en de très nombreux endroits, confirme la tradition universelle des Apôtres que personne n'est sauvé sans le sacrement du baptême ; et il renia en fait quantité de fois le concept qu'un catéchumène puisse être sauvé sans le sacrement du baptême, par le désir de celui-ci.**

St. Augustin ; 395 A.D. : « ... Dieu ne pardonne les péchés, excepté aux baptisés. ^[209]

St. Augustin ; 412 A.D. : « Les chrétiens d'Afrique ont parfaitement raison d'appeler simplement le baptême le salut. . . D'où leur vient cette coutume, en effet, si-non de la tradition antique, je crois même apostolique, **qui leur fait admettre du fond de leurs entrailles un dogme de l'Église de Jésus-Christ : à savoir que, en dehors du baptême et de la participation à la table du Seigneur, aucun homme ne peut arriver non-seulement au royaume de Dieu, mais même au salut et à la vie éternelle ?**

C'est, au reste, ce qu'atteste aussi l'Écriture » ^[210]

St. Augustin ; sermon XXVII : « Lorsque nous serons parvenus à voir cette beauté du Christ, nous verrons aussi la justice de Dieu et nous ne serons plus portés à demander : . . . **Pourquoi la divine providence a-t-elle amené l'un au baptême ; tandis qu'un autre, après avoir vécu sagement dans le catéchuménat, est mort tout-à-coup sans avoir reçu ce sacrement... ? Recherche ses mérites ; tu découvriras qu'il n'avait mérité que des supplices.** » ^[211]

Nous voyons ici saint Augustin rejeter complètement le concept du baptême de désir. Rien ne pourrait être plus clair ! Il dit que Dieu garde en vie les catéchumènes sincères jusqu'à leur baptême, et que ceux qui recherchent les mérites de ces catéchumènes non-baptisés ne découvriront rien d'autre que des supplices ! Saint Augustin en fait même un argument spécial quand il affirme que le Tout-Puissant ne permet pas que des catéchumènes non-baptisés soient tués, excepté pour une bonne raison ! Ceux qui disent que saint Augustin croyait au baptême de désir tronquent les faits. Ils devraient dire aussi que Saint Augustin rejeta plusieurs fois l'idée et se trouvait des deux côtés de la question. Ainsi, **l'unique Père que les avocats du baptême de désir peuvent clairement citer en faveur du concept (Augustin), renia en fait plusieurs fois le concept de baptême de désir.**

St. Augustin : « **Quels que soient les progrès qu'accompliraient le catéchumène, il porterait encore la charge de son iniquité : elle ne sera retirée de lui qu'à la condition qu'il parvienne jusqu'au baptême.** » ^[212]

Ici encore, nous voyons saint Augustin réaffirmer la vérité apostolique que personne n'entre au Ciel sans le baptême d'eau, et refuser encore explicitement le concept du baptême de désir,

en niant qu'un quelconque catéchumène puisse être libéré du péché sans le baptême. Donc, le baptême de désir n'est pas la tradition universelle des Apôtres ; **c'est plutôt tout le contraire de la tradition universelle des Apôtres et des Pères — qu'aucun catéchumène ne peut être sauvé sans le baptême d'eau.**

Saint Ambroise (340-397 A.D.)

Des centaines de Pères de l'Église, le seul autre que les défenseurs du baptême de désir essayent malgré tout de citer est saint Ambroise. Ils pensent que dans son oraison funèbre à son ami (l'empereur Valentinien), il enseignait que l'empereur (qui n'était qu'un catéchumène) a été sauvé par son désir pour le baptême. Mais, le discours funèbre de saint Ambroise à Valentinien est extrêmement ambigu et pourrait être interprété de diverses manières. Ceux qui affirment que saint Ambroise enseignait clairement l'idée du « baptême de désir » sont de mauvaise foi.

St. Ambroise, Oraison funèbre de Valentinien ; 4^e siècle : « Mais j'entends que **vous êtes dans la douleur** parce qu'il n'a pas reçu les sacrements du Baptême. Dites-moi : que pouvez-vous faire d'autre que de désirer, de demander ? Mais, il avait même ce désir depuis longtemps, à savoir que, quand il reviendrait en Italie, il pourrait être initié... N'a-t-il, donc, pas reçu la grâce qu'il demandait ? Et puisqu'il a demandé il a reçu ; et c'est pour cela qu'il est écrit : "Le juste, de quelque mort qu'il soit prévenu, son âme sera dans le repos." [Sagesse 4 :7]. . . Ou si le fait que les mystères n'aient pas été solennellement célébrés vous perturbe, alors **vous devriez réaliser que même les Martyrs ne sont pas couronnés s'ils sont catéchumènes, car ils ne sont pas couronnés s'ils ne sont pas initiés.** Mais s'ils sont lavés dans leur propre sang, sa piété et son désir [à Valentinien] l'ont aussi lavé. » [213]

Réfléchissons un instant sur ce qu'il dit. Tous les fidèles réunis pour la cérémonie commémorative sont dans la douleur. Pourquoi sont-ils dans la douleur ? Ils sont dans la douleur parce qu'il n'y a aucune preuve que Valentinien, catéchumène connu, ait été baptisé. Mais, si le « baptême de désir » était quelque chose contenu dans le dépôt de la foi et faisait partie de la tradition apostolique, pourquoi seraient-ils dans la douleur ? Valentinien ne désirait-il pas sincèrement le baptême ? Pourtant, ces fidèles étaient frappés de chagrin car ils avaient tous appris — et donc croyaient — que « si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » (Jean 3 :5). Ils avaient tous appris que nul n'est sauvé sans le sacrement du baptême. Leur professeur était leur évêque, saint Ambroise. [214]

Par ailleurs, le discours funèbre de saint Ambroise à Valentinien est extrêmement ambigu, chose évidente pour quiconque lit ce qui précède. Dans le discours, saint Ambroise dit clairement que **les Martyrs ne sont pas couronnés [c'est-à-dire sauvés] s'ils sont catéchumènes,** » une déclaration qui rejette directement l'idée de baptême de sang et qui est parfaitement compatible avec ses autres déclarations sur la question, lesquelles seront citées. Ambroise souligne ensuite le même point, **en affirmant de nouveau que les catéchumènes « ne sont pas couronnés s'ils ne sont pas initiés.** » « Initiation » est un terme pour le baptême. Ainsi, saint Ambroise répète la vérité apostolique que les catéchumènes qui ont versé leur sang pour le Christ ne peuvent pas être sauvés s'ils ne sont pas baptisés. Il continue en disant que si les martyrs sont lavés dans leur propre sang, alors sa piété et son désir (à Valentinien) l'ont aussi lavé, ce qui semble contredire directement ce qu'il vient juste de déclarer, et semble enseigner le baptême de désir/sang, bien que ce ne soit pas clair puisqu'il n'a pas dit que Valentinien a été sauvé sans le baptême. Mais, si c'est ce que veut dire saint Ambroise, alors son discours funèbre est absurde,

puisqu'il vient tout juste de renier clairement par deux fois que les martyrs ne peuvent pas être couronnés s'ils sont catéchumènes.

Voici donc le « texte » le plus ancien cité en faveur de l'idée du baptême de désir ! Il est en premier lieu contradictoire ; en second lieu, il est ambigu ; et en troisième lieu, si interprété pour signifier qu'un catéchumène est sauvé sans le baptême d'eau, il est opposé à toute autre déclaration que fit formellement saint Ambroise sur la question.

Mais peut-être y a-t-il une autre explication. Saint Ambroise dit que les fidèles étaient dans la douleur parce que Valentinien n'avait pas reçu les sacrements du baptême. Pourquoi a-t-il utilisé le terme « sacrements » au lieu de « sacrement » ? Se lamentait-il du fait que Valentinien ne fut pas en mesure de recevoir la Confirmation et l'Eucharistie, lesquels étaient couramment administrés conjointement avec le baptême dans l'Église primitive ? Cela correspondrait à sa déclaration adressée au sujet de la foule perturbée parce que les mystères n'ont pas été « so-lennellement » célébrés, en d'autres termes, avec toutes les cérémonies officielles précédant la célébration solennelle du Baptême. Ce que voulait signifier exactement saint Ambroise dans ce discours, on ne le saura peut-être jamais, mais on est quand même autorisé de supposer que son intention n'était pas de contredire dans un éloge rempli d'émotion ce qu'il avait écrit avec beaucoup de réflexion et de précision dans *De Mysteriis* et ailleurs. [215]

Fait intéressant, le célèbre théologien du 12^e siècle, Pierre Abélard, dont l'orthodoxie était néanmoins suspecte sur d'autres points, souligne que **si saint Ambroise enseignait le baptême de désir, alors il « contredit la tradition à ce sujet, »** [216] sans mentionner le propre enseignement répété d'Ambroise sur la nécessité du sacrement du baptême, que nous allons voir ci-dessous.

Voici ce que saint Ambroise écrivit avec beaucoup de réflexion et de précision sur le sujet, et qui élimine le concept même du baptême de désir et affirme la tradition universelle de tous les Pères que personne (y compris les catéchumènes) n'est sauvé sans le baptême d'eau.

St. Ambroise, *De mysteriis*, 390-391 A.D. : « C'est pour cela aussi que tu as lu que trois témoins au baptême ne font qu'un : l'eau, le sang et l'Esprit. Car si tu en retires un, il n'y a plus de sacrement du baptême. Qu'est, en effet, l'eau sans la croix du Christ, sinon un élément ordinaire sans aucune utilité pour le sacrement ? **Et de même, sans eau il n'y a pas de mystère de la régénération.** "À moins en effet d'être né de nouveau de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu" [Jean 3 :5]. **Le catéchumène** croit, **lui aussi**, en la croix du Seigneur Jésus dont il est marqué ; mais s'il n'a pas été baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, **il ne peut recevoir la rémission de ses péchés** ni puiser le don de la grâce spirituelle. » [217]

Ici, nous voyons que saint Ambroise renie clairement le concept du baptême de désir. Rien ne pourrait être plus clair !

St. Ambroise, *Abraham* ; 391 A.D. : « . . . l'Église a été rachetée au prix du sang du Christ. Donc, Juif comme Grec, quiconque a la foi doit se circoncire du péché pour être sauvé. . . **car personne ne montera au royaume des cieux sinon par le sacrement du baptême.** » [218]

St. Ambroise, Abraham ; 391 A.D. : « **À moins de renaître de l'eau et de l'Esprit Saint, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu** » (Jean 3 :5). Personne n'est excepté, ni l'enfant, **ni la victime de quelque empêchement.** » [219]

Par opposition à saint Cyrille de Jérusalem et saint Fulgence, qui mentionnèrent à un moment donné leur croyance qu'il y avait des exceptions à Jean 3 :5 seulement dans le cas des martyrs, saint Ambroise ne reconnaît aucune exception, **excluant de ce fait le baptême de désir et le baptême de sang.**

Et voilà, nous venons de passer en revue l'ensemble de l'enseignement des Pères sur le soi-disant baptême de désir ! Un seul ou tout au plus deux Pères sur des centaines, saint Augustin et saint Ambroise, peuvent être cités. Saint Augustin admettait être tirillé sur cette question, s'était contredit, et plus important encore, réaffirmait souvent la tradition universelle que personne - y compris un catéchumène — n'entre au Ciel sans le baptême d'eau. Et, saint Ambroise renia clairement et à plusieurs reprises le concept du baptême de désir, en niant que toute per-sonne - incluant un catéchumène — puisse être sauvé sans renaître de l'eau et de l'Esprit dans le sacrement du baptême.

Une fois ces faits connus, on peut voir de nos jours comment sont trompés et induits en erreur tant de soi-disant catholiques et catholiques traditionnels qui écoutent ces menteurs les instruisant, et beaucoup de ceux-là prétendant être des prêtres « traditionnalistes, » qui remuent ciel et terre pour tenter de pervertir l'enseignement de la tradition et amener des gens au Ciel sans baptême. Ces enseignants, ces menteurs, convainquent beaucoup de gens avec le mensonge ridicule que « les Pères sont unanimement en faveur du baptême de désir. » Une telle affirmation est une pure absurdité et une perversion mortellement pécheresse de la tradition catholique. Comme le dit si bien un auteur :

Par conséquent, quand on prend les Pères de l'Église dans leur ensemble, on peut seulement dire qu'ils ont vérifié l'enseignement officiel et authentique de la véritable et unique Église, qu'il est absolument nécessaire au salut de toute créature humaine d'être baptisée dans l'eau du sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'autre part, il est intellectuellement malhonnête de prétendre le contraire. Exalter les opinions théologiques personnelles d'une poignée d'hommes — mêmes célèbres et réputés — pour les élever au rang de la tradition ecclésiastique ou même de l'infaillibilité magistérielle, n'est pas seulement un exercice de prestidigitation sophomorique [prestidigitation verbale de la main], mais c'est aussi une marque de myopie déraisonnable pour toute étude sérieuse de la théologie patristique. » [220]

La tradition universelle des apôtres sur la nécessité absolue du baptême d'eau pour la régénération et le salut, affirmée par Hermas dès le 1^{er} siècle, et répétée par tous les autres — incluant saint Justin martyr, saint Théophile, Origène, Tertullien, saint Basile, saint Cyrille, saint Augustin, saint Ambroise, etc., etc., etc. — se résume par la déclaration d'Ambroise déjà citée :

St. Ambroise : « **Et de même, sans eau il n'y a pas de mystère de la régénération. À moins en effet d'être né de nouveau de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu** » [Jean 3 :5]. Le catéchumène croit, lui aussi, en la croix du Seigneur Jésus dont il est marqué ; mais s'il n'a pas été baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il ne peut recevoir la rémission de ses péchés ni puiser le don de la grâce spirituelle. » [221]

Tel est l'enseignement unanime des Pères de l'Église sur cette question.

P. William Jurgens : « **Si n'existait pas la tradition constante chez les Pères que le message évangélique "si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu" est à prendre au pied de la lettre**, il serait facile de dire que notre Sauveur n'a tout simplement pas jugé bon de mentionner les exceptions évidentes d'ignorance invincible et d'impossibilité physique. **Mais la tradition est là en fait ; et il est assez probable qu'elle soit trouvée si constante pour constituer révélation.** » [222]

Saint Grégoire de Nazianze (329-389 A.D.)

Il convient aussi d'examiner l'enseignement de quelques-uns des autres Pères. Saint Grégoire de Nazianze est l'un des quatre grands Docteurs orientaux de l'Église catholique. Il rejetait explicitement le concept du baptême de désir.

St. Grégoire de Nazianze ; 381 A.D. : « Parmi les non-baptisés, certains, dans la mesure de leur ignorance ou de leur méchanceté, vivent comme des troupeaux ou comme des fauves. À leurs autres maux s'ajoute celui de considérer **la grâce baptismale**, à la fois comme peu respectable et tout à fait superflue : ils consentent volontiers à ce qu'on la leur confère, sinon, ils la méprisent. D'autres connaissent la faveur baptismale et sa valeur, mais, à cause de leur indolence ou de leurs désirs insatiables, ils en diffèrent la réception. D'autres enfin ne peuvent même pas la recevoir à cause de leur enfance **ou d'une circonstance parfaitement involontaire : malgré le désir qu'ils en auraient, ils ne peuvent obtenir cette grâce.** . . Je remarque encore que si le seul projet de tuer avait la même culpabilité que la perpétration du crime, on pourrait alors, suivant votre avis, **considérer comme baptisé celui qui a voulu être baptisé mais ne l'a pas été.** Si l'hypothèse est fautive, **je ne vois guère l'exactitude de votre avis.** Ou, **si vous voulez, du moment que le désir a la même efficacité que le baptême lui-même** et que, pour cette raison, vous revendiquez pour lui la gloire du ciel, qu'il vous suffise pour cette gloire de n'en avoir que le désir. Quel dommage y a-t-il pour vous à ne pas l'obtenir si vous en gardez le désir ? » [223]

C'en est fait de l'affirmation disant que les Pères sont unanimement en faveur du baptême de désir ! Quand les prêtres de la FSSPX affirment publiquement pareille chose, ils disent tout le contraire de la vérité et mentent comme des mythomanes. Et ce qui rend ce mensonge encore plus incroyable, c'est le fait que la FSSPX cite la déclaration ci-dessus de saint Grégoire aux pages 64-65 de leur livre *Is Feeneyism Catholic ?* !

Voici ce qui dit la Liturgie sur l'enseignement du grand saint Grégoire de Nazianze, qui rejetait clairement le baptême de désir. Un passage du Bréviaire romain pour la fête de saint Grégoire de Nazianze (9 mai) déclare :

Il [saint Grégoire] a beaucoup écrit, tant en prose et en vers, avec une piété et une éloquence admirables. **De l'avis des savants et des saints, il n'y a rien à trouver dans ses écrits qui ne soit pas conforme à la vraie piété et à la foi catholique, ou que quelqu'un pourrait remettre en question avec raison.** » [224]

Ce fait plutôt significatif réfute totalement les avocats du baptême de désir/sang, qui soutiennent que l'enseignement du Bréviaire prouve que les hommes peuvent être sauvés sans baptême (ce

que nous avons déjà vu ne pas être vrai). Saint Grégoire de Nazianze rejetait clairement le baptême de désir (voir plus haut), et le Bréviaire dit qu'il n'y a rien dans ses écrits qui ne soient conforme à la religion catholique, ou qu'on pourrait remettre en question !

Par conséquent, si on tient l'enseignement du Bréviaire comme étant infaillible sur les questions théologiques, alors on doit rejeter le baptême de désir. Comme l'a dit un défenseur du baptême de désir, John Daly (le 2 sep. 2006) : « Bien sûr, les théologiens considèrent comme impossible qu'il y ait erreur théologique dans le Bréviaire... ». Apparemment, cet avocat du baptême de désir devra rejeter le baptême de désir ou réviser ses arguments (en espérant qu'il le rejette). À ce propos, saint Grégoire fut le seul docteur dans toute l'histoire de l'Église à avoir été surnommé « le théologien. »

Le célèbre bénédictin Dom Prosper Guéranger : « C'est Grégoire [de Nazianze]... **le seul de tous les Grégoire qui a mérité et reçu le glorieux nom de Théologien**, de par la solidité de ses enseignements, la sublimité de ses idées, et la magnificence de sa diction. » [225]

Voilà ce qui reste du mensonge que « les théologiens » sont unanimement en faveur du baptême du désir. Le seul docteur dans l'histoire de l'Église à s'être fait surnommé « le théologien, » le rejetait explicitement !

Saint Jean Chrysostome (347-407 A.D.)

En plus de saint Grégoire et des autres, **saint Jean Chrysostome** nous offre pléthore de citations allant explicitement contre l'idée de salut pour les catéchumènes non-baptisés (ceux qui se préparent à être baptisés) par le baptême de désir. **Que toute autre personne, autre que des catéchumènes non-baptisés puisse avoir le droit au salut sans recevoir d'abord le sacrement de baptême, n'était même pas considéré comme une éventualité valant la peine d'être réfutée à l'époque** (à quel point ces Pères seraient horrifiés par la version moderne du baptême de désir, qui sauve des païens, des juifs, des hérétiques et des schismatiques ?).

St. Jean Chrysostome, La consolation de la mort : « **Et cependant ils devraient pleurer, ces païens, qui, ignorant Dieu, ne sont pas plutôt morts qu'ils courent droit au supplice. Ils devraient pleurer, ces Juifs, qui en refusant de croire au Christ, se sont voués eux-mêmes à la perdition.** » [226]

Il convient de noter que puisque le terme « baptême de désir » n'était pas utilisé à l'époque, on ne trouvera pas saint Jean Chrysostome ou tout autre Père rejeter explicitement ce terme. Ils rejettent le baptême de désir quand ils rejettent le concept que des catéchumènes non-baptisés peuvent être sauvés sans baptême, tel que saint Jean Chrysostome le fait à plusieurs reprises.

St. Jean Chrysostome, La consolation de la mort : « **Il faut plaindre aussi nos catéchumènes si, par défaut de foi ou par la négligence de leurs proches, ils ont perdu la vie avant d'avoir reçu le baptême salutaire.** » [227]

Cette déclaration rejette clairement le concept du baptême de désir.

St. Jean Chrysostome, Homélie XXV : « **Le catéchumène est un étranger à l'égard d'un fidèle...** Jésus-Christ est le roi de celui-ci, l'autre a pour rois le péché et le diable ; Jésus-Christ fait les délices de l'un, la corruption de l'autre. . . Puisque donc

il n'y a rien de commun entre nous, en quoi, je vous prie, communiquerons-nous ?... Travaillons donc à devenir citoyens de la cité du ciel... **Le Seigneur veuille bien nous en préserver ! mais si une mort imprévue venait à nous enlever de ce monde, avant d'avoir reçu le baptême, fussions-nous chargés de mille biens, de toute sorte de bonnes œuvres, nous n'aurions pour partage que l'enfer, et un ver venimeux ; qu'un feu qui ne s'éteint point, et des liens indissolubles.** » [228]

Cette déclaration rejette totalement le concept du baptême de désir.

St. Jean Chrysostome, Homélie III, sur Philippiens 1 :1-20 : « Pleurez les infidèles ; pleurez ceux qui leur ressemblent et **sortent de ce monde sans avoir connu la lumière, sans avoir été marqués du sceau de la foi**. Voilà ceux qui méritent et vos gémissements et vos larmes. Ils sont exclus de la cour céleste, avec les damnés, avec ceux dont l'arrêt est prononcé. **“En vérité, si quelqu'un ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il n'entrera pas dans le royaume céleste.”** » [229]

Comme nous l'avons déjà vu, le « sceau » est le terme des Pères pour la marque du sacrement du baptême. Et ici, nous voyons saint Jean affirmer la vérité apostolique tenue par tous les Pères : personne n'est sauvé — y compris un catéchumène — sans renaître d'eau et de l'Esprit dans le sacrement du baptême. Saint Jean Chrysostome rejetait clairement toute possibilité de salut pour celui qui n'a pas reçu le sacrement du baptême. Il affirmait les paroles du Christ dans Jean 3 :5 avec une compréhension littérale sans équivoque, ce qui est l'enseignement unanime de la tradition et l'enseignement du dogme catholique défini.

Tradition liturgique et tradition apostolique sur l'inhumation

Hormis ces clairs témoignages des Pères contre la théorie du baptême de désir, le plus frappant est peut-être le fait que dans l'histoire de l'Église catholique **il n'y pas une seule tradition pouvant être citée en faveur de la prière — ou de la sépulture ecclésiastique — pour les catéchumènes morts sans baptême**. Voilà ce qu'avait à dire The Catholic Encyclopedia de 1907 sur la tradition de l'Église à cet égard :

Une certaine déclaration dans l'oraison funèbre de saint Ambroise à l'empereur Valentinien II a été avancée comme preuve que l'Église offrait des sacrifices et des prières aux catéchumènes morts avant le baptême. **Il n'existe nulle part le vestige d'une telle coutume... La pratique de l'Église est plus correctement indiquée dans le canon (xvii) du Second Concile de Braga (572 A.D.) : “Ni la commémoration du sacrifice [oblationis], ni le service de chant [psallendi] ne doit être employé pour les catéchumènes morts sans baptême.”** » [230]

Là, vous avez l'enseignement de la tradition catholique ! Aucun catéchumène mort sans le sacrement du baptême n'a reçu de prière, de sacrifice ou de sépulture chrétienne ! Le Concile de Braga en 572 A.D. interdisait la prière pour les catéchumènes morts sans Baptême. Le pape saint Léon le Grand et le pape saint Gélase avaient confirmé auparavant la même discipline ecclésiastique — laquelle était la pratique universelle — interdisant aux catholiques de prier pour les catéchumènes morts non-baptisés. [231] **Ceci signifie que la croyance de l'Église primitive était qu'il n'y avait pas de telle chose que le baptême de désir**. La théorie du baptême de désir n'est devenue une croyance répandue qu'au Moyen-âge, quand saint Thomas

d'Aquin et quelques autres éminents théologiens en firent la leur, ce qui entraîna de nombreux théologiens à adopter par la suite cette position par respect pour eux, une position sur le salut possible de catéchumènes morts sans baptême qui était contraire à la croyance prédominante et la tradition liturgique de l'Église primitive, sans mentionner le futur enseignement infallible de l'Église sur Jean 3 :5.

Le véritable enseignement de la tradition apostolique et catholique sur ce thème se trouve aussi dans l'enseignement de la liturgie catholique, que tous les fidèles catholiques de l'Église primitive croyaient et reconnaissaient, à savoir : qu'aucun catéchumène non-baptisé ou personne non-baptisée n'était considéré comme faisant partie des fidèles (voir chap. 6, L'unique Église des Fidèles). Le fait que les catéchumènes non-baptisés ne fassent pas partie des fidèles, était cru par tous les Pères, parce que c'était enseigné à tous les catholiques dans la liturgie.

Dr. Ludwig Ott, Fundamentals of Catholic Dogma, Appartenance dans l'Église, p.309 :
3. Les Pères tracent une ligne de démarcation nette entre les catéchumènes et les "fidèles." » [232]

Cela signifie qu'aucune personne non-baptisée ne peut être sauvée parce que le dogme catholique a défini que personne n'est sauvé en dehors de l'unique Église des fidèles.

Pape Grégoire XVI, Summo iugiter studio ; 27 mai 1832, sur Hors de l'Église pas de salut : « Les actes officiels de l'Église proclament le dogme. Ainsi, dans le décret sur la foi qu'Innocent III publia avec le synode de Latran IV, ces choses sont écrites : "**Il y a une seule Église universelle des fidèles, en dehors de laquelle absolument personne n'est sauvé.**" » [233]

Pape saint Sirice (384-398 A.D.)

Dans sa lettre à l'évêque de Tarragone, en 385 A.D., le pape saint Sirice montre aussi comment la croyance de l'Église primitive rejetait tout concept de baptême de désir.

Pape St. Sirice, Lettre à Himérius ; 385 : « Sans vouloir cependant amoindrir le respect sacré qui s'attache à Pâques, Nous prescrivons d'administrer sans délai le baptême aux enfants qui, du fait de leur âge, ne peuvent pas encore parler, ou aux personnes qui se trouvent dans une nécessité quelconque de recevoir l'EAU du saint baptême, de peur qu'il ne s'ensuive un détriment pour nos âmes **si, par suite de notre refus de la fontaine du salut à ceux qui le désiraient, certains mourants venaient à perdre le Royaume et la vie. Quiconque de même se trouve menacé d'un naufrage, d'une invasion ennemie, ou de quelque maladie mortelle, demandent ce qui dans leur foi est leur unique aide, qu'il soit admis, aussitôt qu'il le demande, au bénéfice de la régénération sollicitée. L'erreur jusqu'ici dans ce domaine doit suffire ; à présent que tous les prêtres s'en tiennent à la règle susdite, s'ils ne veulent pas être arrachés à la solidité du roc apostolique sur lequel le Christ a construit toute l'Église.** » [234]

Cette citation du pape saint Sirice est frappante car elle montre encore clairement comment l'Église primitive rejetait la croyance dans le concept du baptême de désir. Il commence par affirmer que le respect du temps pascal ne devrait pas être amoindri. (Il fait référence au fait que les baptêmes étaient historiquement administrés durant la période pascalle). Après avoir affirmé que cette tradition devrait être maintenue, il prévient que les petits enfants et ceux se trouvant

dans une nécessité ou un danger quelconque devraient être immédiatement baptisés de peur de perdre le Royaume et la vie pour s'être vu refusés la fontaine du salut **qu'ils désiraient**. Le latin de ce passage crucial est « ... ne ad nostrarum perniciem tendat animaram, si negato **desiderantibus** fonte salutari exiens unusquisque de saeculo et regnum perdat et vitam. » ^[235]

En d'autres termes, **l'homme qui désire le baptême d'eau et sollicite la régénération, se verra toujours refusé le Ciel s'il ne le reçoit pas !** Rien ne rejette plus clairement la théorie du baptême de désir ! (Cela prouve aussi que le délai pour baptiser les adultes sert à l'instruction et à la probation des catéchumènes, et non parce qu'il était jugé que ces catéchumènes pourraient être sauvés sans baptême).

Ce point est souligné à nouveau par le pape dans la seconde moitié de la citation, où il dit que lorsque ces personnes non-baptisées « **demandent ce qui dans leur foi est leur unique aide, qu'il soit admis, aussitôt qu'il le demande, au bénéfice de la régénération sollicitée.** » Cela signifie que recevoir le baptême d'eau est l'unique aide au salut pour ces personnes qui souhaitent sincèrement recevoir le Baptême ! Il n'y a aucune aide au salut de telles personnes dans leur désir ou dans leur martyre, mais seulement en recevant le sacrement du baptême !

Le Moyen-Âge

Maintenant que nous avons montré que l'enseignement traditionnel n'est définitivement pas en faveur du baptême de désir, d'où vient cet engouement pour le baptême de désir que nous voyons en ce moment ? Pourquoi est-il devenu une croyance si répandue plus tardivement ? Il n'a ja-mais été enseigné par un concile, une définition dogmatique ou une encyclique papale à toute l'Église. Pourtant, la plupart des gens pensent aujourd'hui que c'est un enseignement de l'Église catholique. Comme déjà indiqué, cette théorie vient de l'enseignement erroné de saint Augustin et d'un passage ambigu chez saint Ambroise au 4^e siècle. Mais de par l'énorme stature de saint Augustin en tant que théologien, beaucoup sont ceux au Moyen-âge qui adoptèrent son opinion faillible sur le baptême de désir, en dépit du fait que cela était contraire à la croyance écrasante de l'Église primitive. Et quand les illustres saint Bernard et saint Thomas d'Aquin firent du baptême de désir leur propre position fondée sur des passages chez saint Augustin et celui ambigu chez saint Ambroise, ceci poussa une foule de théologiens, du Moyen-âge jusqu'à nos jours, adopter par la suite le baptême de désir par respect pour leur grande érudition (particulièrement saint Thomas), une position sur le salut possible des catéchumènes morts sans baptême, ce qui était contraire à la croyance écrasante et à la tradition liturgique de l'Église primitive, sans mentionner le futur enseignement infallible de l'Église sur le sacrement du baptême, Jean 3 :5 et Un Seul Baptême, comme nous le verrons.

Saint Bernard

St. Bernard, Tractatus de baptismo, Lettre 77, n° 8 ; c. 1130 : « Il m'est donc difficile, crois-moi, de me détacher de ces deux colonnes de l'Église, je parle d'Augustin et d'Ambroise. C'est avec eux, dis-je, que j'avoue **ou bien être dans l'erreur, ou bien être sage. Je crois, moi aussi, qu'un homme peut être sauvé par la foi seule, accompagnée du désir du sacrement**, si toutefois la mort le surprenait avant l'accomplissement de ce désir, ou bien si quelque autre force invincible y faisait obstacle.

^[236]

Il faut préciser un certain nombre de points très importants dans ce passage : D'abord, nous voyons saint Bernard admettre explicitement que sa croyance dans le baptême de désir est fondée uniquement sur ce qu'il croit qu'enseignaient saint Augustin et saint Ambroise, renforçant ainsi notre argument que le baptême de désir est une tradition de l'homme, non pas un enseignement de Dieu. Et comme déjà vu, même les deux Pères qu'il cite (Augustin et Ambroise) n'avaient clairement le concept en affirmant **plusieurs fois** qu'aucun catéchumène ne peut être sauvé sans le sacrement du baptême. En fait, comme déjà dit — et il importe de le répéter — le père Jean-Marc Rulleau (de la FSSPX) est forcé d'admettre dans son livre *Baptism of desire* (p. 37) qu'à l'époque de saint Bernard, quand l'idée du baptême de désir commença vraiment à prendre de l'ampleur, fondée sur des passages d'Augustin et du discours funèbre d'Ambroise à Valentinien, le célèbre Pierre Abélard (dont l'orthodoxie était néanmoins suspecte sur d'autres points) avait déclaré **que toute idée du baptême de désir fondée sur saint Ambroise « contre-dit la tradition à ce sujet. »** [237] Donc, non seulement saint Bernard fonde son opinion sur deux docteurs faillibles, mais il postule une opinion qui est clairement contraire au témoignage accablant de la tradition, comme je l'ai montré.

Deuxièmement, et peut-être plus important encore, en exprimant sa croyance dans le baptême de désir, saint Bernard admet explicitement qu'il peut être dans l'erreur !

St. Bernard : « . . . je parle d'Augustin et d'Ambroise. C'est avec eux, dis-je, que j'avoue ou bien être dans l'erreur, ou bien être sage. Je crois, moi aussi, qu'un homme peut être sauvé par la foi seule, accompagnée du désir du sacrement... »

Mais quand le père François Laisney de la Fraternité Saint Pie X cite ce passage de saint Bernard dans son livre *Is Feeneyism Catholic ?*, il omet délibérément la déclaration de saint Bernard, ou bien être dans l'erreur, ou bien être sage. » Voilà ce qu'on lit à la page 67 de *Is Feeneyism Catholic ?* (livre de la FSSPX) :

Crois-moi, je ne m'éloignerai pas sans difficulté de ces deux colonnes, je parle d'Augustin et d'Ambroise. . . croyant avec eux que les gens peuvent être sauvés par la foi seule et le désir de recevoir le sacrement... »

Les mots « ou bien être dans l'erreur, ou bien être sage » ont été retirés par le père Laisney pour être remplacés par des points de suspensions (...). Bien sûr, il est parfaitement justifié d'utiliser des points de suspensions (...) quand on cite certains textes, pour ne pas traiter des parties de la citation jugées non cruciales ou non nécessaires à la discussion. Mais, dans le cas présent, il aurait été plus qu'utile aux lecteurs du livre du père Laisney de voir cette courte admission cruciale de saint Bernard qu'il pouvait avoir tort ou avoir raison à propos du baptême de désir. Le père Laisney l'a délibérément retiré parce qu'il sait que cela démolit son affirmation que le baptême de désir est un enseignement de l'Église fondé sur les opinions de saints. En réalité, cet aveu de saint Bernard pulvérise la thèse du livre de Laisney ; donc il a préféré l'enlever. Mais, malgré la tentative du père Laisney de la FSSPX de cacher tout ceci à ses lecteurs, le fait est bien là : saint Bernard admet qu'il n'était même pas sûr à propos du baptême de désir puisque l'idée n'est enracinée dans aucun enseignement de l'Église ou aucune tradition infaillible, mais seulement dans l'opinion de l'homme.

Troisièmement, comme je l'ai souligné, c'est un fait incroyable que presque chaque fois qu'un saint ou un théologien exprime son opinion sur le baptême de désir ou de sang, il fait presque

toujours une erreur différente dans le même document (prouvant ainsi sa faillibilité). Dans le document cité ci-dessus, **saint Bernard utilise trois fois l'expression « foi seule »** (qui fut condamnée approximativement 13 fois par le Concile de Trente au 16^e siècle).

St. Bernard, Tractatus de baptismo, Lettre 77, n° 8 ; c. 1130 : « Il m'est donc difficile, crois-moi, de me détacher de ces deux colonnes de l'Église, je parle d'Augustin et d'Ambroise. C'est avec eux, dis-je, que j'avoue **ou bien être dans l'erreur, ou bien être sage. Je crois, moi aussi, qu'un homme peut être sauvé par la foi seule,** accompagnée du désir du sacrement, si toutefois la mort le surprenait avant l'accomplissement de ce désir, ou bien si quelque autre force invincible y faisait obstacle. . . laissant entendre clairement que la foi seule suffit parfois au salut. . . de même la foi seule et la conversion de l'esprit à Dieu, « sans effusion de sang » et sans ablution d'eau, opère sans aucun doute le salut pour celui qui, alors qu'il veut être baptisé, ne le peut, le moment ne le permettant pas. » [238]

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 6, ca. 9 : « **Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la seule foi**, entendant par là que rien d'autre n'est requis pour coopérer à l'obtention de la grâce, et qu'il ne lui est en aucune manière nécessaire de se préparer et disposer par un mouvement de sa volonté : **qu'il soit anathème.** » [239]

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 7, ca. 8 : « Si quelqu'un dit que la grâce n'est pas conférée ex opere operato par ces sacrements de la Loi nouvelle, **mais que seule la foi en la promesse divine suffit pour obtenir la grâce : qu'il soit anathème.** » [240]

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 6, ca. 19 : « **Si quelqu'un dit que rien n'est commandé dans l'Évangile en dehors de la foi... qu'il soit anathème.** » [241]

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 6, ch. 11 : « **C'est pourquoi personne ne doit se rassurer dans la foi seule, pensant que par la foi seule il a été constitué héritier et obtiendra l'héritage**, même s'il ne souffre pas avec le Christ pour être glorifié avec lui [Romains 8 :17]. » [242]

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 6, ch. 10 : « “Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres **et non par la foi seule**” [Jacques 2 :24]. » [243]

Je suis sûr que saint Bernard ne croyait pas réellement que la foi seule justifie et sauve (doctrine hérétique de Luther) ; mais c'est la phrase qu'il utilise à trois reprises ci-dessus ! Ceci nous ramène à notre argument avec une clarté cristalline : si on dogmatise les enseignements des saints (comme aiment le faire de nombreux défenseurs du baptême de désir) et qu'on les cite comme textes de preuves, alors on se retrouvera en face de beaucoup d'erreurs, et même d'hérésies. Cet exemple prouve encore une fois que les énoncés de saint Bernard ne sont pas les enseignements de l'Église catholique, mais des opinions faillibles à propos desquelles il pouvait avoir tort (comme lui-même l'admet) et, dans ce cas-ci, sur laquelle il se trompe clairement.

Quatrièmement : en exprimant son opinion sur le baptême de désir, saint Bernard dit que l'on peut être empêché de recevoir le baptême par « quelque autre force invincible. » C'est aussi incorrect théologiquement. Dieu est Tout-Puissant ; Lui seul est la « force invincible » ! Rien ne peut l'empêcher d'amener une âme de bonne volonté jusqu'au baptême.

Pape Pie IX, Vatican I, ex-cathedra : « **Dieu garde et gouverne par sa Providence l'ensemble de ce qu'il a créé, "atteignant avec force d'un bout du monde à l'autre et disposant tout avec douceur"...** » [244]

Et, ironiquement, en faisant la déclaration susmentionnée sur un catéchumène empêché de recevoir le baptême par « quelque autre force invincible, » saint Bernard contredit aussi directement saint Augustin, celui là même qu'il essaie d'utiliser pour son opinion faillible sur le baptême de désir.

St. Augustin ; 391 A.D. : « Lorsque nous serons parvenus à voir cette beauté du Christ, nous verrons aussi la justice de Dieu et nous ne serons plus portés à demander : . . . **Pourquoi la divine providence a-t-elle amené l'un au baptême ; tandis qu'un autre, après avoir vécu sagement dans le catéchuménat, est mort tout-à-coup sans avoir reçu ce sacrement. . . ? Recherche ses mérites ; tu découvriras qu'il n'avait mérité que des supplices.** » [245]

Toutes ces choses prouvent que l'approbation par saint Bernard du baptême de désir était défectueuse, contradictoire, de son propre aveu faillible, et uniquement fondée sur ce qu'il estimait être des opinions humaines. L'opinion de saint Bernard ne fait pas une seconde le poids face au dogme sans défaut, parfaitement cohérent et infaillible, qui proclame que nul ne peut être sauvé sans le sacrement du baptême.

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Exultate Deo, » 22 nov. 1439, **ex cathedra** : « La première place de tous les sacrements est tenue par le saint baptême, qui est la porte de la vie spirituelle ; par lui nous devenons membres du Christ et du corps de l'Église. **Et comme par le premier homme la mort est entrée en tous (Romains 5 :12), si nous ne renaissions pas par l'eau et l'esprit nous ne pouvons, comme dit la Vérité, entrer dans le Royaume des cieux (Jean 3 :5).** La matière de ce sacrement est l'eau vraie et naturelle. . . » [246]

Et, cette tradition d'homme (baptême de désir) a pris davantage d'ampleur après saint Bernard, quand saint Thomas d'Aquin la fit malheureusement sienne, en se fondant à nouveau sur les quelques passages de saint Augustin, celui de saint Ambroise, et ses propres raisonnements théologiques spéculatifs.

Saint Thomas d'Aquin

Saint Thomas d'Aquin, en dépit de tous ses fabuleux écrits et enseignements sur la foi catholique, étant un être humain faillible, avait tort sur de nombreux points, incluant sa déclaration explicite dans la Somme Théologique que « la chair de la Vierge a été conçue dans le péché originel. » [247] Un érudit a noté que le livre qu'écrivait saint Thomas quand il mourut s'appelait Le Compendium de théologie, dans lequel on trouve au moins neuf erreurs explicites. [248] En réalité, « il y a trente ans, le docteur André Daignes, professeur de philosophie à Buenos Aires, en Argentine, fit remarquer vingt-et-une erreurs formelles dans la Somme de saint Thomas. » Ceci prouve, là encore, que les spéculations théologiques de nos saints et théologiens, même des plus grands, ne sont rien d'autre que des spéculations faillibles ; tout simplement. Seul saint Pierre et ses successeurs, les papes, en parlant depuis la Chaire de Pierre, ont la foi indéfectible.

Pape Pie IX, Concile Vatican I, ex-cathedra : « Ce charisme de vérité **ET DE FOI À JAMAIS INDÉFECTIBLE A ÉTÉ ACCORDÉ PAR DIEU À**

PIERRE ET À SES SUCCESSEURS EN CETTE CHAIRE. . . » [250]

Dans la Somme théologique, Partie III, question 66, article 11, saint Thomas tente d'expliquer sa croyance dans le baptême de désir et de sang. Il essaye d'expliquer la raison des « trois baptêmes (d'eau, de sang et de désir) alors que saint Paul déclare dans Éphésiens 4 :5 qu'il n'y en a qu'un seul. Il dit :

Les deux autres baptêmes (de sang et d'esprit) sont inclus dans le baptême d'eau,
qui tient son efficacité de la passion du Christ. . . » [251]

Avec tout le respect dû à saint Thomas, c'est une tentative bien faible pour répondre à l'objection cherchant à expliquer pourquoi il y aurait « trois baptêmes » alors que Dieu révèle qu'il n'y en a qu'un seul. C'est faible parce que saint Thomas dit que les deux autres baptêmes, de désir et de sang, sont inclus dans le baptême d'eau ; mais c'est faux. Celui qui reçoit le baptême d'eau ne reçoit pas le baptême de désir et le baptême de sang, même selon les avocats du baptême de désir. Par conséquent, il est faux de dire, comme le dit saint Thomas, que les deux autres baptêmes sont inclus dans le baptême d'eau ; ils ne le sont en aucune manière.

Par ailleurs, en enseignant la théorie du baptême de désir, saint Thomas admet à plusieurs reprises que ni l'un ni l'autre ne sont un sacrement.

St. Thomas d'Aquin, Somme Théologique, Partie III, Q. 66, art. 11, sol. 2 : « Comme on l'a dit plus haut, le sacrement est essentiellement signe. Ce que les deux autres baptêmes [baptêmes de désir et de sang] ont de commun avec le baptême d'eau, ce n'est pas la raison de signe, mais l'effet du baptême. **Aussi ne sont-ils pas des sacrements.** » [252]

Le féroce défenseur du baptême de désir, le père Laisney, admet la même chose à la page 9 de son livre *Is Feeneyism Catholic ?*

P. Laisney, *Is Feeneyism Catholic ?*, p. 9 : « On doit remarquer que le “baptême de désir” n'est pas un sacrement ; il ne possède pas le signe extérieur requis dans les sacrements. Les théologiens, à la suite de saint Thomas d'Aquin. . . l'appellent “baptême” pour la seule raison qu'il produit la grâce du baptême ; cependant il ne produit pas le caractère sacramentel. » [253]

Mais le Concile de Trente (quelques siècles après saint Thomas, en 1547) définit infailliblement comme un dogme que LE SACREMENT DU BAPTÊME est nécessaire pour le salut !

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 7, ca. 5 sur le Sacrement de Baptême, **ex-cathedra** : « **Si quelqu'un dit, que le baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire pour le salut [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » [254]

Alors, qui doit-on suivre ? Saint Thomas ou le Concile infaillible de Trente ? Comparez les deux :

St. Thomas d'Aquin, Somme Théologique III, Q. 68, art. 2 : « ... il semble que sans le sacrement de baptême on puisse obtenir le salut par la sanctification invisible... » [255]

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 7, canon 5 sur le Sacrement de Baptême, **ex cathedra** : « **Si quelqu'un dit, que le baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire pour le salut [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » [256]

Il y a là une contradiction évidente. Le faillible saint Thomas d'Aquin dit qu'il est possible d'obtenir le salut sans le sacrement du baptême, tandis que l'infaillible Concile de Trente définit que le Sacrement est nécessaire pour le salut. Et que signifie « nécessaire » ? Selon la propre Somme Théologique de saint Thomas, Partie III, Q. 68, art. 2, obj. 3 : « ce sans quoi une chose ne peut être. » (Métaph. V). [250] Ainsi, « nécessaire » signifie ce sans quoi une chose ne peut pas être. Donc, le salut ne peut pas être – il est impossible – sans le sacrement du baptême (de fide, Concile de Trente). Les catholiques doivent accepter cette vérité et rejeter l'opinion faillible de saint Thomas sur le baptême de désir dans sa Somme Théologique.

Pape Benoît XIV, Apostolica ; 26 juin 1749 : « **Le jugement de l'Église est préférable à celui d'un docteur** qui serait renommé pour sa sainteté et son enseignement. » [257]

Pape Pie XII, Humani generis ; 12 août 1950 : « **Et ce dépôt, ce n'est ni à chaque fidèle, ni même aux théologiens que le Christ l'a confié pour en assurer l'interprétation authentique, mais au seul magistère de l'Église.** » [258]

Pape St. Pie X, Pascendi dominici gregis ; 8 sep. 1907 : « Il va sans dire que **s'il se rencontre quelque chose chez les docteurs scolastiques** que l'on puisse regarder comme excès de subtilité, ou qui ne cadre pas avec les découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait enfin aucune espèce de probabilité, **il est bien loin de notre esprit de vouloir le proposer à l'imitation des générations présentes.** » [259]

Et juste au cas où quelqu'un prétendrait qu'on peut recevoir le sacrement du baptême sans eau, citons la définition du second canon du Concile de Trente.

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 7, ca. 2 sur le Sacrement de Baptême ; 1547, ex cathedra : « **Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est pas chose nécessaire pour le baptême et si, en conséquence, il détourne au sens d'une métaphore** les paroles de notre Seigneur Jésus Christ : "Si l'on ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit Saint" [Jean 3 :5] : **qu'il soit anathème.** » [260]

Le Concile dogmatique de Vienne (1311-1312)

Malgré tout, il aurait été intéressant de voir ce qu'aurait dit saint Thomas s'il avait vécu jusqu'au concile dogmatique de Vienne en 1311. Saint Thomas est mort en 1274, soit 37 ans avant le Concile. Le Concile de Vienne a infailliblement défini comme dogme qu'il n'y a qu'un unique baptême, qui doit être fidèlement confessé par tous les catholiques, et que l'unique baptême est le baptême d'eau.

Pape Clément V, Concile de Vienne ; 1311-1312, ex cathedra : « Pour cette raison, **tous doivent fidèlement confesser qu'un unique baptême** régénère tous ceux qui sont baptisés dans le Christ comme il n'y a qu'un seul Dieu et une seule foi [Éph. 4 :5], et que, célébré dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Nous croyons qu'il est un remède parfait pour le salut aussi bien pour les adultes que pour les enfants. » [261]

Cette définition est cruciale pour cette discussion, car on ne peut pas confesser un unique baptême d'eau et dans le même temps s'accrocher obstinément à la croyance qu'il y a « trois baptêmes, » dont deux ne sont pas d'eau. C'est une évidente contradiction. Ceux qui comprennent ce dogme doivent répudier les soi-disant « trois baptêmes. »

Saint Thomas d'Aquin rejetait l' « ignorance invincible »

Il est aussi très important de souligner que, bien que saint Thomas d'Aquin eût tort sur le baptême de désir, il croyait toutefois au dogme Hors de l'Église pas de salut et rejetait l'hérésie moderne disant que les gens « ignorants invincibles » de Jésus-Christ peuvent être sauvés. En de nombreux endroits, saint Thomas aborda directement la question de personnes se trouvant dans une soi-disant « ignorance invincible. »

St. Thomas d'Aquin, De veritate, Q. 14, art. 11, ad 1, sur la question « est-il nécessaire de croire explicitement ? » : « [Objection :] L'on ne doit pas affirmer une chose, s'il s'ensuit une incohérence. . . **En effet, il est possible qu'un homme soit élevé dans la forêt, ou même parmi les loups ; et un tel homme ne peut rien connaître de la foi explicitement. [Réponse de St Thomas :] il revient à la divine providence de procurer à tout homme les choses nécessaires au salut,** pourvu qu'il n'y ait pas d'empêchement du côté de cet homme. Car si quelqu'un, élevé de la sorte, suivait la conduite de la raison naturelle dans l'appétit du bien et la fuite du mal, il faut tenir pour très certain que **Dieu ou bien lui révélerait par une inspiration intérieure les choses qui sont nécessaires pour croire, ou bien lui enverrait quelque prédicateur de la foi...** » [262]

St. Thomas d'Aquin, Sentence, II, 28, q. 1, art. 4, ad. 4 : « Si quelqu'un, né parmi les nations barbares, fait ce qu'il peut, Dieu Lui-même lui montrera ce qui est nécessaire pour son salut, soit par l'inspiration, soit en lui envoyant un prédicateur. » [263]

St. Thomas d'Aquin, Sentence, III, 25, q. 2, art. 2, sol. 2 : « Si quelqu'un n'a personne pour l'instruire, Dieu lui montrera, à moins que ce quelqu'un ne se rende coupable en restant dans sa présente situation. » [264]

Dans la Somme Théologique, saint Thomas enseignait en outre la vérité que tous les hommes au-dessus de l'âge de raison sont tenus de connaître les principaux mystères du Christ pour le salut — sans exception pour l'ignorance.

St. Thomas, Somme Théologique : « Mais depuis le moment où la grâce a été révélée, grands et petits sont tenus d'avoir une foi explicite à l'égard des mystères du Christ, surtout de ceux qui sont communément solennisés dans l'Église et publiquement proposés, **comme** sont les articles sur **l'Incarnation** dont nous avons parlé plus haut. » [265]

St. Thomas, Somme Théologique : « Mais sous la loi de grâce tous les hommes sont tenus de croire explicitement le mystère de la Trinité. » [266]

Par conséquent, saint Thomas, comme tous les Pères de l'Église, rejetait l'hérésie moderne de l' « ignorance invincible » qui soi-disant sauverait ceux qui meurent non-catholiques. Sa spéculation et son enseignement erroné sur le baptême de désir/sang ne concernait que les catéchumènes. Et ce point montre vraiment la malhonnêteté des hérétiques modernes, qui aiment citer saint Thomas d'Aquin sur le baptême de désir pour justifier d'une quelconque manière leur idée hérétique que des membres de fausses religions peuvent être sauvés par le « baptême de désir. »

